

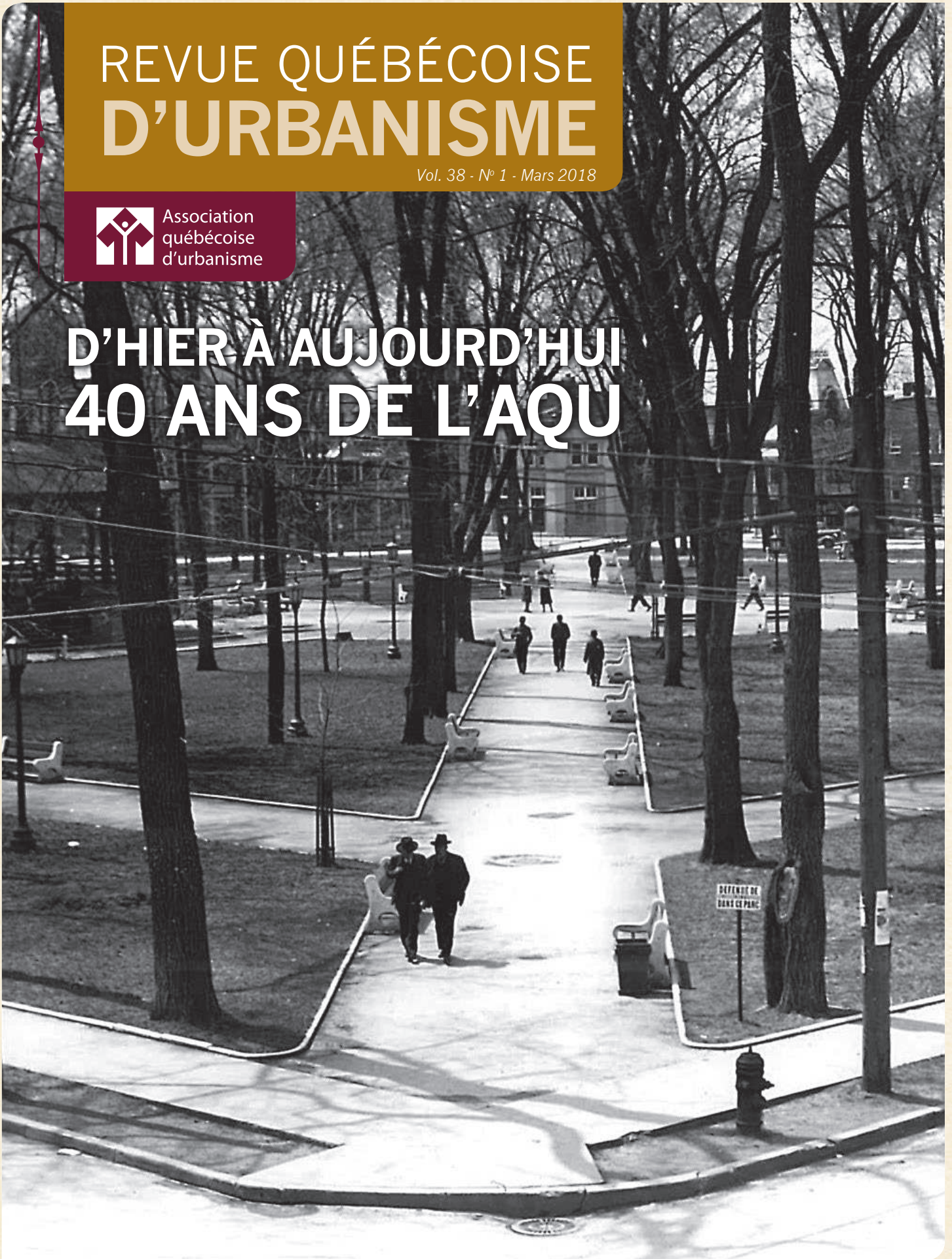
# REVUE QUÉBÉCOISE D'URBANISME

Vol. 38 - N° 1 - Mars 2018



Association  
québécoise  
d'urbanisme

## D'HIER À AUJOURD'HUI 40 ANS DE L'AQU



# MOT DU PRÉSIDENT



**PATRICE FURLAN**  
PRÉSIDENT

## UN ENGAGEMENT DEPUIS MAINTENANT 40 ANS !

**Avez-vous de l'expérience ?** Oui, plus de 40 ans dans le domaine !

**Quelles sont vos principales compétences ?** Elles sont multiples car nous couvrons plusieurs domaines en lien avec l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

**Quels sont vos points forts et vos réalisations dignes de mention ?** Eh bien, nous tenons deux journées de formation par année, nous publions annuellement quatre éditions de la *Revue québécoise d'urbanisme* avec un thème différent à chaque occasion, nous avons aussi produit sept guides de référence et nous offrons des formations sur mesure pour les municipalités du Québec souhaitant améliorer les connaissances et l'expertise des membres de leur CCU.

**Pourquoi devrait-on miser sur vous pour répondre aux besoins de notre organisation ?** Parce que nous avons développé au fil des ans une expertise considérable grâce à la collaboration de bénévoles dévoués provenant de divers milieux, confirmant notre très grande polyvalence.

Si l'Association québécoise d'urbanisme devait se soumettre à une entrevue d'embauche, voici les réponses qu'elle pourrait offrir, elle qui depuis maintenant 40 ans confirme son engagement envers les communautés pour en faire des milieux de vie de qualité.

Quarante ans d'existence, c'est aussi l'occasion de dresser un bilan du chemin parcouru et de l'évolution de l'Association face aux divers enjeux liés à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire. C'est le moment approprié pour remercier toutes celles et ceux ayant contribué à l'essor de l'AQU au fil du temps, qu'il s'agisse de la douzaine de présidents l'ayant représentée avec fierté et dévouement ou des multiples administrateurs qui auront offert de nombreuses heures à titre de bénévoles pour favoriser son rayonnement à travers les

services qu'elle offre depuis 1978. Je profite de cette page pour les remercier très sincèrement pour leur engagement, leur participation à la vie associative et pour avoir soutenu le dynamisme de l'Association.

Parlant de participation, j'en profite aussi pour remercier M. Éric Salois, inspecteur régional à la MRC de Drummond, pour son mandat d'administrateur de l'AQU de 2014 à 2017. Pour le remplacer au sein de son conseil d'administration, l'AQU a accueilli Mme Myriam Lavoie, urbaniste et coordonnatrice à la Planification à la Ville de Trois-Rivières. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein du conseil d'administration.

## UNE ÉDITION SPÉCIALE DE LA REVUE

Compte tenu de ce moment peu banal qu'est le 40<sup>e</sup> anniversaire, l'AQU vous propose un numéro spécial de la revue en republiant des articles représentatifs de chacune des décennies depuis sa création en remontant aux années 1950 puisque l'AQU a succédé à l'Association canadienne d'urbanisme. Des articles qui vous permettront d'apprécier le mode de pensée urbanistique à une autre époque. Des articles qui vous surprendront !

## PROCHAINE JOURNÉE DE FORMATION

La Ville de Lévis sera la ville hôte de notre prochaine journée de formation avec le thème de l'histoire et du patrimoine. Cette journée s'échelonnera en fait sur une journée et demie – les 1<sup>er</sup> et 2 juin – puisque nous vous proposons le vendredi après-midi une visite d'un lieu historique, soit celui qui fut témoin de la fondation de cette ville. Vous aurez l'occasion d'entendre les acteurs du milieu expliquer les efforts de revitalisation de cet endroit symbolique, le quai Paquet, et les mesures mises en place pour le faire renaître après plusieurs années d'abandon.

L'Association profitera de l'occasion pour souligner son 40<sup>e</sup> anniversaire en soirée du vendredi 1<sup>er</sup> juin et vous êtes cordialement invités à y assister puisqu'il s'agira d'une belle occasion pour prendre connaissance du chemin parcouru depuis 1978 et pour rendre hommage à certains membres ayant contribué au rayonnement de l'AQU.

D'ici là, bon début de printemps !

Le président  
**PATRICE FURLAN, URBANISTE**

# SOMMAIRE



Association  
québécoise  
d'urbanisme

Suite à la réorganisation de Postes Canada,  
la nouvelle adresse de l'association est :  
344, route 321 Sud, Saint-André-Avellin (Québec) J0V 1W0  
Téléphone : 514 277-0228 • Télécopieur : 514 277-0093  
info@aqu.qc.ca • www.aqu.qc.ca

**04 URBANISME ET STRUCTURE RELIGIEUSE (1954)**  
Abbé Norbert Lacoste (1923-2015), sociologue, fondateur du  
département de sociologie, Université de Montréal

**07 PÈRES FONDATEURS DE L'ACU (ASSOCIATION  
CANADIENNE D'URBANISME) (1964)**  
Alan Armstrong, officier exécutif Conseil canadien en urbanisme  
et en recherche régionale

**10 C'EST L'HEURE D'HUMANISER LA TECHNOLOGIE ! (1972)**  
L'honorable Allam MacEachen, président du Conseil privé

**15 PREMIER CONGRÈS DES AMÉNAGISTES (1984)**  
André Roy

**16 UN MOYEN EFFICACE DE RENTABILISER  
UNE ACTION SOCIALE (1994)**  
Normand Maurice

**18 MISSION ET HISTORIQUE DE L'AQU**  
Patrice Furlan, urbaniste, président de l'Association québécoise  
d'urbanisme

**21 JURISPRUDENCE**

La **REVUE QUÉBÉCOISE D'URBANISME** est publiée  
périodiquement par l'Association québécoise  
d'urbanisme à l'intention de ses membres, des  
municipalités, des professionnels, des étudiants  
et de tout citoyen intéressés à l'urbanisme  
et à l'aménagement du territoire.

Les auteurs des articles conservent l'entière  
responsabilité des opinions qu'ils émettent. Il en va  
de même pour les commanditaires quant au contenu  
de leur publicité. Toute reproduction, traduction ou  
adaptation, en tout ou en partie, des textes, des tableaux  
ou des illustrations publiés dans la **REVUE QUÉBÉCOISE  
D'URBANISME** requiert la permission préalable  
de l'Association québécoise d'urbanisme.

Président  
**Patrice Furlan, urbaniste et chef de division  
urbanisme, Ville de Drummondville**

Vice-président  
**Marc-André Godin, urbaniste, coordonnateur  
de la gestion des programmes et projets de  
redéveloppement, Ville de Trois-Rivières**

Trésorier  
**Germain Charron, membre CCU  
Municipalité de Saint-André-Avellin**

Secrétaire  
**Myriam Lavoie, urbaniste, coordonnatrice planification,  
Ville de Trois-Rivières**

Administrateurs  
**Valérie Beauchamp, urbaniste stagiaire, chef de division,  
Service de la planification et de l'aménagement  
du territoire, Ville de Saint-Philippe**

**Pierre Dauphinais, urbaniste et directeur du Service  
de la planification et du développement urbain, Ville  
de Sorel-Tracy**

**Sylvain Gagnon, directeur du Service de l'aménagement  
du territoire, Ville de Joliette**

**Danny Gignac, technicien en aménagement,  
Ville de Saint-Hyacinthe**

**Danièle Myre, urbaniste**

**Julien Pellerin, membre CCU, Ville de Trois-Rivières**

**Yves Racicot, membre CCU, municipalité d'Eastman**

Équipe de rédaction  
**Danièle Myre, Valérie Beauchamp et Patrice Furlan**

Directrice exécutive et responsable du secrétariat  
**Chantal Bergeron**

Révision, édition et impression  
**Cournoyer communication marketing**

Dépôt légal  
**Bibliothèque nationale du Canada  
Bibliothèque nationale du Québec**

ISSN 0842-957X

# URBANISME ET STRUCTURE RELIGIEUSE

Texte tiré de la revue de l'Association canadienne d'urbanisme, volume IV, 1954

## ABBÉ NORBERT LACOSTE (1923-2015)

SOCIOLOGUE, FONDATEUR DU DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE,  
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL



M. L'ABBÉ NORBERT LACOSTE EN 1965.

Norbert Lacoste effectue des études théologiques au Grand Séminaire de Montréal et obtient une licence en théologie de l'Université de Montréal en 1947. Il est ordonné prêtre au service du diocèse de Montréal la même année.

Dès 1951, Norbert Lacoste devient responsable du développement de la sociologie à la Faculté des sciences sociales de l'Université de Montréal dirigée alors par Esdras Minville. En 1955, il fonde le Département de sociologie et en sera le premier directeur. À ce poste jusqu'en 1960, il lui faudra organiser les programmes et recruter les professeurs en fonction du milieu pluraliste naissant.

Norbert Lacoste entreprend alors de se spécialiser en sociologie urbaine. Après un bref séjour à l'Université de Chicago, il fréquente l'Université catholique de Louvain en Belgique d'où il obtiendra un doctorat en sciences politiques en 1958. Sa thèse, *Les caractéristiques sociales de la population du grand Montréal; études de sociologie urbaine*, sera publiée aux Presses de l'Université de Montréal.

À la demande de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement (commission Parent), Norbert Lacoste participe à la réforme scolaire de 1960. L'année 1966 marque le début de son orientation pastorale sans qu'il cesse pour autant son enseignement universitaire. Entre 1973 et 1987, il est élu à trois reprises commissaire à la Commission des écoles catholiques de Montréal et délégué au Conseil scolaire de l'Île-de-Montréal.

*Par Norbert Lacoste, professeur et directeur de sociologie à la Faculté des sciences sociales de l'Université de Montréal*

L'urbaniste, qui établit les plans d'une ville à bâtir ou celui qui se voit confier la tâche de réaménager un quartier, se voit obliger de tenir compte de plusieurs points de vue. Il doit prévoir les voies d'accès, les zones industrielles et résidentielles, il doit rencontrer les exigences économiques, les conditions du sol, de la température etc., etc.

Dans l'équipement social de la ville, il doit tenir compte de la structure religieuse. C'est à cet aspect que je voudrais d'abord m'arrêter et préciser ensuite les exigences de l'échelon de base de cette structure religieuse : la paroisse.

Dans un remarquable travail présenté à Lille en 1948, au Congrès national de l'Union des œuvres catholiques de France, sur la mission de la paroisse, le père Congar o.p. établissait un parallèle entre la structure de l'Église et la structure de la société humaine : « On a parfois comparé la paroisse à ce type de communauté humaine qu'est la famille, tandis qu'on assimilait le diocèse à la cité. Ainsi ont

fait, par exemple, saint Thomas d'Aquin et Pie XI. S'il existe dans l'Église des organismes répondant respectivement à ce que sont pour la vie humaine la famille et la cité, cela tient donc moins à l'essence de l'Église elle-même qu'à quelque répercussion, en elle, de la nature des choses en sont là dans l'Église, parce que celle-ci n'est pas une pure descente ou communication des choses célestes : elle est un recrutement des hommes pour s'incorporer au Second Adam céleste (le Christ) et prendre part au trésor de vie reconciliée qui est en lui. C'est ainsi que l'Église, famille et cité en tout ce qu'elle est, prend plus spécialement une structure de famille dans la paroisse et de cité dans le diocèse. »

La paroisse, c'est le milieu de formation de chrétien. Elle est le lieu des fonts baptismaux : la cathédrale elle-même n'en a pas si elle n'est pas également une paroisse. La paroisse est le lieu de l'enseignement du catéchisme et de la prédication. Elle est le lieu de la vie sacramentelle ordinaire où l'on

reçoit les sacrements qui se donnent à tous. « Par là..., ajoute le père Congar, elle répond bien à la famille, à la maison, ou à ce groupe simple de familles et des maisons que sont la communauté de voisinage, la communauté de l'entraide et des services au plan de la vie quotidienne et ordinaire. Si la paroisse est hiérarchique et constituée grâce à l'exercice de pouvoirs participés d'en haut, elle est aussi communauté des hommes croyants vivant activement sur la base de cette communication de salut. L'urbaniste se doit donc de créer les conditions matérielles à l'intérieur desquelles pourra se constituer cette communauté.

C'est du reste dans le même sens que se dirigent les efforts des urbanistes américains et britanniques pour constituer des « community areas » et des « neighbourhood units ».

La vie moderne a donné un essor formidable aux fonctions humaines qui se sont concrétisées dans des milieux fonctionnels, nombreux et différents : milieux industriels,

artistiques, commerciaux et professionnels. L'Église les respecte et s'efforce d'y être présente. Cependant à côté de ces milieux, l'Église veut faire respecter le milieu qui permet tous les autres, l'échelon de base : la communauté familiale et paroissiale. Si elle n'est pas protégée et favorisée, nous nous acheminons vers un double fléau : dénatalité et donc ruine du point de vue démographique; en second lieu, déchristianisation et donc ruine du point de vue spirituel.

Comment protéger ces échelons de base ? Par la création d'un esprit communautaire. Cependant, cet esprit communautaire ne peut se réaliser que dans certaines conditions favorables.

**Premièrement :** La paroisse ne doit pas être nombreuse. La paroisse idéale ne devrait pas dépasser 5000 âmes. L'idéale serait entre 3000 et 4000 pour une paroisse urbaine avec 2 ou 3 vicaires. Plusieurs raisons militent en faveur de la petite paroisse.

**1.** Le curé peut mieux connaître et aider ses paroissiens. Chaque famille recevra une attention particulière, et le curé sentira les liens d'une solidarité personnelle.

**2.** Les paroissiens entre eux auront une intimité qui favorisera l'entraide, la mise en commun des préoccupations et de la solution de certains problèmes.

**3.** Les curés seront nommés plus jeunes et pourront consacrer leurs meilleures forces à un ministère où leur responsabilité est plus engagée.

**4.** La petite dimension de la paroisse évite le danger du gigantisme dans la construction de l'église. La rapide transformation des villes ne permet plus de construire comme autrefois pour plusieurs générations, alors que les quartiers se transforment très rapidement.

**Deuxièmement :** La paroisse ne doit pas être trop étendue. La distance est également un obstacle à la formation de l'esprit communautaire. Un des éléments les plus importants pour la formation de l'unité paroissiale c'est le contact qui s'établit entre parents à l'occasion de la rencontre des enfants. Une paroisse urbaine doit permettre à tous les enfants de se rencontrer pour jouer ensemble sans avoir à s'éloigner beaucoup de la maison des parents.

**Troisièmement :** La paroisse doit former une unité géographique. Une paroisse tranchée par une voie de chemin de fer aura de la peine à établir son unité. Une grande artère peut être un facteur de division ou un facteur d'unité. Une grande route à l'entrée d'une ville où circule à toute allure un nombre élevé de véhicules, constitue certainement un obstacle naturel. Par contre, une rue commerciale d'activité modérée peut constituer près de l'église un point d'attraction et favoriser l'unité.

**Quatrièmement :** L'unité géographique ne suffit pas; il faut favoriser le plus possible l'unité sociologique. Cette unité sociologique ne peut se réaliser qu'à la condition qu'il y ait une certaine similitude. La vie commune exige la mise en commun de certains services, le respect de certaines conventions sociales, la participation à certaines valeurs communes. Le quartier où cohabitent plusieurs cultures se divise généralement en sous-groupes. C'est une loi presque générale que les divers groupes ethniques se construisent les uns à côté des autres, mais ils sont rarement intimement mêlés. Il y a généralement un groupe dominant qui donne au quartier sa couleur locale.

L'Église en fondant les paroisses nationales, reconnaissait cette loi sociologique. Là où les groupes minoritaires étaient assez importants, l'Église avait coutume d'établir des paroisses appelées nationales, recouvrant le territoire des paroisses régulières, mais ne s'adressant qu'aux fidèles d'une certaine origine nationale. Si cette politique se montre excellente pour une première génération d'immigrants qui arrivent dans un pays neuf et qui ont besoin d'être intégrés à une structure pour conserver leur foi et leur culture propre, la question s'avère beaucoup plus délicate lorsqu'il s'agit de la seconde génération. Si le groupe ethnique a une personnalité juridique qui lui permet de développer sa culture, la paroisse nationale se légitime. Mais si le groupe ethnique ne peut pas survivre, l'institution paroissiale nationale après la période de transition devrait servir à d'autres groupes.



DEUX VILLAGES SUR LE RICHELIEU - Le chemin du roi s'ouvre en un point de vue au cœur de Saint-Hilaire, devant l'église. De l'autre côté la même vue s'offre de Belœil. La clôture est laissée ouverte pour que chaque côté puisse jouir de l'autre.

Il y a eu plusieurs essais de paroisses bilingues. Il y a là une cause de disputes fréquentes. La participation aux mêmes expériences et aux mêmes préoccupations développe entre les membres d'une paroisse des liens de solidarité. L'âge d'or d'une communauté existe lorsque la vie de cette communauté exige un effort commun. Une construction, une revendication, une organisation, voilà autant d'éléments qui permettent au groupe de s'affirmer.

Le quartier cosmopolite se caractérise au contraire par son caractère individualiste et impersonnel. Il n'y a pas de mise en commun. Il y a juxtaposition de personnes humaines, il n'y a pas de véritable communauté.

**Cinquièmement :** Sur une base de similitude la paroisse doit être diversifiée.

**1.** Pour favoriser la communauté. La diversité dans la composition d'âge des familles assure un heureux équilibre. Une paroisse sans enfants est triste à habiter. Une paroisse où l'âge mûr est absent affiche généralement un manque de stabilité. Chaque âge doit apporter à la communauté son apport nécessaire. En somme, la pyramide des âges parfaite indique l'existence d'heureuses conditions pour la vie de la communauté.

L'examen d'une ville comme Montréal indique une présence exagérée de vieux au centre et de jeunes à la périphérie. Une ville qui est incapable de faire vivre une population dont la pyramide des âges est parfaite, manque à sa mission. Elle est inhumaine puisqu'elle ne permet pas à l'homme de survivre. La grande ville vit souvent du surplus de population des campagnes. Dans un processus d'urbanisation rapide comme en connaît le Canada, la situation peut rapidement devenir tragique.

Rappelons la tragique conclusion d'Enid Charles, sociologue britannique, à la fin de son étude, *The Changing Size of the Family in Canada* : « Il n'est pas nécessaire de nous arrêter à nous demander s'il est légitime de qualifier toute une culture de névrosés. Il était suffisant pour nous démontrer qu'elle était incapable de survivre. Si nous sommes incapables de nous remplacer nous-mêmes, alors certains aspects de nos relations sociales ont besoin d'être changés. »

**2.** Il est une autre diversité qui favorise la vie communautaire au sein de la paroisse; c'est celle que constitue la présence d'une échelle ▶

sociale suffisamment diversifiée. Cette structure diversifiée des professions et des revenus peut être obtenue par la construction de maisons plus dispendieuses à certains endroits plus favorisés. Si la différence n'est pas trop grande et si les maisons sont dispersées à travers toute la paroisse on ne peut en attendre que d'heureux résultats.

**3.** Il est nécessaire à la vie de la paroisse que soit prévue dans ses limites la création d'un petit centre commercial. Les emplettes quotidiennes sont toujours l'occasion de rencontres heureuses entre les gens du quartier. L'interdiction formelle de toute construction commerciale dans un quartier résidentiel me semble absolue. Que le commerce et sa publicité aient un caractère avilissant pour un quartier c'est souvent le cas. Les grands établissements commerciaux ou industriels ont modernisé leur style. Le petit commerce de détail pourrait dans un quartier résidentiel faire revivre sous une autre forme le charme de la boutique de l'artisan.

On peut voir un bel exemple de cette adaptation commerciale au style de quartier dans la petite ville de Santa Barbara en Californie. Les urbanistes ont imposé aux firmes commerciales de construire dans le

vieux style espagnol de la région. Pourquoi ne respecterait-on pas le caractère français de nos paroisses du Québec ?

**Sixièmement :** La paroisse communautaire ne se bâtera pas que sur la participation à des valeurs communes. L'urbaniste doit exprimer par la composition de son quartier, le style des maisons, des édifices publics les valeurs de la population qui l'habite.

Ces valeurs peuvent être d'abord matérielles : mise en valeurs humaines du quartier. Vouloir construire en style bourgeois un quartier ouvrier serait une preuve de mauvais goût. Pourquoi faut-il qu'un quartier ouvrier soit moins beau ? L'ouvrier vit dans un quartier plus dense que le bourgeois. Ne pourrait-on pas en retour prévoir plus d'espace pour sa famille généralement plus nombreuse et petit jardin pour lui permettre de reprendre contact avec la nature. Ses heures de travail étant moins longues, il faut prévoir l'utilisation de ses loisirs d'adulte : bibliothèque technique, atelier de loisirs, etc.

S'il n'appartient pas à l'urbaniste de faire la réclame commerciale, il lui appartient de favoriser une législation adéquate à ce sujet.

Des normes esthétiques et morales doivent être observées. C'est illogique d'élever une magnifique église à saint François d'Assise si on permet la construction en face d'une énorme enseigne lumineuse, de mauvais goût, annonçant des prêts d'argent à termes faciles. Quel dur retour à la vie urbaine que celui qui nous fait passer des beautés des Laurentides aux néons disgracieux du boulevard Décarie.

Des éléments extérieurs ont une répercussion indirecte mais réelle sur l'esprit. Toutes les choses visibles sont significatives, elles portent un message, elles incarnent une idée. Ce peut être l'ordre ou le désordre, la puissance et la force, la grâce et la beauté.

Si le cadre de la paroisse favorise les valeurs de la population qui l'habite, la paroisse connaîtra une atmosphère communautaire. Si au contraire, la population ne retrouve pas ses valeurs, elle cherchera à fuir ce quartier, créant ainsi une population de nomades peu favorables à l'établissement chrétienne.

# L'AQU fête 40 ANS d'existence !

Venez célébrer avec nous cet heureux événement le **VENDREDI 1<sup>ER</sup> JUIN 2018 !** Les membres du conseil d'administration de l'AQU vous recevront de **18 H À 21 H.** Un cocktail dînatoire vous sera servi. *Réservez votre place rapidement !*

Vous voulez rendre un petit hommage ou vous avez une anecdote à nous raconter lors de la soirée, contactez-nous avant le **30 mai 2018** pour discuter de votre idée par téléphone au numéro **514 277-0228** ou par courriel à **info@aqu.qc.ca**.



Association  
québécoise  
d'urbanisme

# PÈRES FONDATEURS DE L'ACU (ASSOCIATION CANADIENNE D'URBANISME)

Texte tiré de la revue de l'Association canadienne d'urbanisme, vol. XIV, no 2 - 1964

## ALAN ARMSTRONG

OFFICIER EXÉCUTIF CONSEIL  
CANADIEN EN URBANISME  
ET EN RECHERCHE  
RÉGIONALE

En 1964, par le rappel des conférences qui ont amené la Confédération, il nous vient à l'esprit également celles qui, à des temps différents, reposent à la base d'institutions canadiennes particulières, y compris notre Association. Qui étaient nos premiers ébénistes ? Les racines de l'organisation de citoyens pour l'amélioration de nos cités se reportent en arrière aux deux tiers d'un siècle : à la foire universelle de Chicago de 1893 et aux enthousiastes de la British Garden City. Ceux-ci ont inspiré des mouvements tels que la Ligue de l'amélioration de la cité de Montréal et de la Civic Guild de Toronto, au début du siècle. Une conférence nationale des ligues d'amélioration de citoyens fut tenue à Winnipeg en 1916. L'institut d'urbanisme du Canada (qui est à l'origine était ouvert à tout amateur intéressé) a tenu sa première réunion en 1919. Certains liens se sont prolongés de ces événements jusqu'à l'ACU de 1964. Une grande dépression et une guerre mondiale sont intervenues; quels étaient alors les derniers pas à faire vers l'incorporation de 1946.

La plupart des mesures furent énumérées par monsieur Alan Deacon (membre du premier conseil provisoire de l'ACU) dans le journal de l'Institut d'urbanisme royal d'architecture du Canada, de novembre 1946. L'Institut d'urbanisme avait déperissé au cours de la décennie de 1930 en dépit des efforts héroïques de son secrétaire (monsieur John Kitchen, d'Ottawa, premier vice-président de l'ACU) pour que l'Institut restât vivant. En 1940, des architectes de Toronto ont insisté pour qu'il y eut un renouvellement de leur institut-frère; dès

1944, l'IRAC avait nommé deux de ses chefs d'Ottawa (monsieur A.J. Hazelgrove et monsieur William Abra) dans le but de collaborer avec monsieur Kitchen et les membres du conseil de l'Engineering Institute of Canada pour écrire à tous les membres connus de l'Institut d'urbanisme, sur le sujet. Le président de l'IRAC (monsieur Forsey Page) a rendu visite à plusieurs d'entre eux au cours de sa randonnée à travers le pays cette année-là. Quelques mois plus tard, certains de ces délégués rendirent visite au sous-secrétaire d'État pour discuter de l'état de la charte. Ces efforts, cependant, étaient destinés principalement à réorganiser les praticiens professionnels en urbanisme d'un bout à l'autre du Canada.

Pendant ce temps, un nombre croissant de Canadiens étaient devenus convaincus que le boom de construction d'après-guerre ne pouvait être organisé avec succès que s'il était possible de cultiver une meilleure compréhension populaire des objectifs et des méthodes de l'urbanisme. L'absence de compréhension publique était considérée comme une cause du non-financement des propositions ambitieuses d'avant-guerre en urbanisme et en logement pour Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Halifax et d'autres cités. Cette leçon évidente aux auteurs du 1932 Halifax Citizen's Committee (y compris le docteur S.H. Prince), à ceux qui travaillaient dans les cités de Québec (y compris le docteur Émile Nadeau), au comité sur le logement sous l'égide du docteur Herbert Bruce à Toronto et à leurs co-travailleurs dans chaque centre de la côte Pacifique. La connaissance publique de ces sujets était le but primordial de l'Association nationale du logement d'avant-guerre (secrétaire, monsieur Humphrey Carver), qui était à la tête d'expositions, de congrès, de séries de radio et d'autres efforts instructifs.

En 1944, plusieurs de nos universités donnaient des cours de popularisation

en urbanisme et en logement, auxquels ces mêmes chefs prenaient part. Le gouvernement à Ottawa avait un Comité consultatif sur la reconstruction, sous l'égide du docteur Cyril James, et en mars 1944 le *Report* était publié au sujet de son sous-comité sur le logement et l'urbanisme. Ce sous-comité était présidé par le professeur Curtis de Queens et comptait parmi ses membres, d'autres personnes d'universités et des missionnaires tels que le docteur Prince de Halifax, le père Richard et monsieur Georges Mooney de Montréal, et (jusqu'à sa mort) monsieur Ralph Ham de Winnipeg. Son conseiller en recherche était le docteur Leonard Marsh. Le *Report* citait en grande partie des annales de l'expérience d'Angleterre et des États-Unis; il recommandait qu'une commission fédérale d'urbanisme soit fondée avec des fonctions importantes de promulgation d'information et disait que des mesures à chaque niveau de gouvernement ne seraient pas mises en œuvre sans être appuyées par des mouvements parallèles d'instruction et de collaboration chez tous les membres des communautés intéressées. (Incidentement, ce *Report* a marqué l'adoption officielle au Canada de la phrase « community planning »). À ce moment précis, un comité gouvernemental présidé par Brian Dunfield mesurait les tâches d'après-guerre en logement et en urbanisme, à Terre-Neuve.

Le Parlement a pris le rapport Curtis sérieusement et dans les six mois avait passé la *Loi nationale sur l'habitation* qui, à la partie V, offrait une aide pour la dissémination de renseignements... la compréhension et l'adoption de plans communaux. La Loi de 1944 dit que le Ministre peut faire préparer et distribuer de la documentation et faire prononcer des conférences publiques à ces fins. Il y a 20 ans, on était très confiant qu'il existait déjà des connaissances qui permettraient de façonner un nouveau monde après la guerre; en disséminant ce fait partout, tellement de personnes viendraient à comprendre où reposent les

intérêts de leurs communautés, que les gouvernements collaboraient sans doute à réaliser ces aspirations populaires.

Pour préparer la fondation de cette collaboration d'après-guerre, le gouvernement du Canada a convoqué une série de conférences fédérales-provinciales en 1945 et en 1946. Dans les propositions fédérales déposées devant celle du mois d'août 1945, il y avait un long passage sur l'urbanisme qui concluait : en particulier, le Dominion est prêt à appuyer en principe l'établissement d'un institut d'urbanisme pour le Canada... pour la coordination de la planification et des mesures prises dans ce domaine sur une base ininterrompue. Malheureusement, les neuf premiers ministres étaient en désaccord et ils sont rentrés avant d'avoir atteint ce point particulier de l'ordre du jour.

Cependant, les gouvernements du Canada et des provinces devaient se rencontrer de nouveau et cette proposition fédérale n'est pas passée inaperçue. Par exemple, une lettre dans le numéro d'octobre 1945 du *Journal de l'IRAC* invitait l'appui de la profession en vue d'obtenir un institut d'urbanisme et demandait que *l'offre soit acceptée sans délai*. Au moment où la conférence fédérale-provinciale était reconvoquée tôt en 1946, les corps professionnels intéressés (représentés par messieurs A.J. Hazelgrove, J.M. Kitchen, Austin Wright et N.B. MacRostie) avaient en main une soumission d'endossement qui fut « présentée et bien reçue ». Cette conférence a tenu une de ses réunions parmi un étalage financé aux termes de la LNH et démontrant ce qui pourrait être fait pour un district d'Ottawa par le truchement d'une reconstruction et d'une réhabilitation combinées. Le procédé exposé alors s'appelle aujourd'hui rénovation urbaine; et le premier projet de rénovation d'Ottawa ne fait que commencer dans le même district.

Pour traiter avec les besoins pressants de logements d'après-guerre, le gouvernement avait, vers la fin de 1945, créé la Société

centre d'hypothèques et de logement et les signataires de la requête furent dirigés vers cet organisme. Les représentants des architectes, des ingénieurs, des arpenteurs et des urbanistes se présentèrent tout d'abord au premier vice-président de la SCHL (le major-général Hugh Young). Ils ont convenu qu'il était plus urgent de disséminer des renseignements instructifs que de raviver un groupe étroitement professionnel; cette réponse les encouragea. Mais, il fut évident que la proposition d'une nouvelle société d'urbanisme avait été tout d'abord faite aux provinces et que les autorités fédérales ne pouvaient l'appuyer davantage sans le concours des provinces. Les autorités de la SCHL étaient très disposées à convoquer une assemblée pour étudier les réactions des autres gouvernements et institutions.

Ce fut alors au printemps de 1946 qu'une lettre signée du très honorable C.D. Howe, devait être adressée à tous les premiers ministres des provinces et aux présidents de plusieurs instituts et associations nationaux, les invitant à une conférence à Ottawa pour la mi-juin, afin d'examiner ce qui pourrait être fait pour encourager la compréhension de l'urbanisme par le public. La main-d'œuvre organisée, la Fédération des maires et le Conseil de bien-être étaient parmi les corps politiques invités à envoyer des représentants.

Le nom des 50 Canadiens qui sont venus et les minutes de ce qui fut dit sont conservés par l'ACU. Le général Young a présidé la conférence et monsieur Howe a présenté une causerie d'ouverture. Il y eut quelques mésaventures, toutefois, qui ne sont pas au dossier. La température était très chaude et un délégué de l'Atlantique s'est évanoui alors qu'il s'adressait à l'assemblée. Un délégué de l'Ouest s'est fracturé une jambe pendant le voyage à Ottawa. Le jour choisi était absolument le même que celui qui fut choisi pour une réunion à Halifax pour raviver la National Housing Association, retenant ainsi le docteur Prince et quelques autres. Cependant, on a rapidement convenu qu'un nouveau corps de citoyens était nécessaire

et un sous-comité sous monsieur Arthur Bunnell d'Ontario reçut l'instruction de rédiger les règlements. Comme il est arrivé souvent, ce sous-comité a travaillé durant toute la nuit chaude et a fait rapport le jour suivant. Un conseil provisoire fut élu sous la présidence de monsieur R.E.G. Davis, et des mesures furent prises pour incorporer l'Association canadienne d'urbanisme et lancer son programme d'activité. Son objectif fut tout d'abord lancé pour encourager la compréhension de l'urbanisme au Canada par le public, et sa participation.

À l'automne 1946, l'Association était un organisme sur papier doté d'un conseil de volontaires dévoués, d'un secrétaire et d'un espace de bureaux à Ottawa, prêté par la SCHL et à peu près rien de plus. Avant de recevoir sa chartre d'incorporation, le premier membre avait posé sa cotisation; il s'agissait du magistrat Thomson de Swith Current, Sask. Dès le printemps 1947, l'Association publiait son bulletin mensuel *Layout for Living* et avait formé des groupes de profanes dans les cités d'un bout à l'autre du pays. Il n'est pas possible de nommer tous ceux qui ont contribué à réaliser cette organisation initiale; plusieurs d'entre eux étaient des préposés provinciaux à l'urbanisme et des professionnels qui sont venus à la première conférence. Bien qu'on ait insisté avec fermeté qu'il s'agissait là d'une société pour les non-professionnels, ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour en assurer le succès. En 1949, les professionnels avaient redonné la vie à leur institut et bientôt, ils avaient modifié leurs règlements pour clarifier la différence d'objectif de cette nouvelle association de citoyens.

Les premiers chefs de succursale et division de l'ACU comprenaient Robert Donald et Ira MacNab de Halifax; Pembroke Fowler à Saint-Jean et Blaine Pugh à Frédéricton; John Connally à Charlottetown; André Duval, Eugène Chalifour et le docteur Nadeau à Québec; Antonio Lalonde, Aimé Cousineau et George Mooney à Montréal; Matthew Lyons, Éric Thrift, Harry Beresford,

C.F. Green, Elsie Sherpherd et Cadbury et L.A. Thornton à Regina; Cecil Burgess et Jack Hooloway à Edmonton; Jack Lamb à Calgary; Alexander Walker et Frank Buck à Vancouver; John Gawthrop, Andrew Graham et Cuthbert Holmes à Victoria. À Toronto, une réunion sous la présidence du professeur George Grant, à la suite d'une radiodiffusion du Citizens Forum sur le logement, avait conduit en 1944 à la formation de la Citizen' Housing and Planning Association, dont Harold Clark était le président et qui comptait Bessie Luffman parmi ses directeurs. En 1947, ayant fait la première lutte réussie pour obtenir des logements municipaux à bas loyer, cette

Association a convenu de se rallier à l'ACU. Des représentants de la SCHL ont joué un grand rôle d'appui dans chaque région.

C'est selon les prévisions de ces personnes et de plusieurs comme elles, que l'ACU fut formée il y a 18 ans. Il est temps de leur rendre hommage ainsi qu'à la mémoire de plusieurs d'entre elles. Elles ont vu (pour citer leur premier bulletin) que les problèmes sociaux et financiers de nos communautés de 1966 se posaient à un rythme effroyable. Dans son dernier discours, le premier président de l'Association disait : « Un organisme volontaire comme le nôtre a l'avantage de pouvoir considérer les intérêts

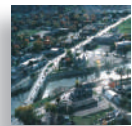
humains des Canadiens... au grand jour, plutôt que dans le cadre étroit des intérêts des institutions ou des ministères. Nous avons également l'occasion et l'obligation d'exciter la compréhension par le public, et son concours, lesquels nécessaires avant que les législateurs puissent faire un pas de l'avant... nous sommes munis étrangement de ce qui est nécessaire pour démêler ce qui a été appelé les brins d'exploration dans la société canadienne. L'Association progressera efficacement tant que nous saurons clairement le rôle que nous devons jouer comme le savaient les fondateurs de l'ACU dans la décennie de 1940. »

## Une formation à votre mesure *à découvrir!*

Dérogation mineure | Zonage | Usage conditionnel | Comité consultatif d'urbanisme

La formation que nous vous proposons est adaptée à **vos exigences**. Nous allons dans **votre milieu**, nous nous ajustons au contenu dont **vous avez besoin** et à **votre disponibilité**... Qui dit mieux ?

L'Association québécoise d'urbanisme offre à toute personne intéressée à la qualité de l'urbanisme, de l'environnement ou de l'aménagement du territoire l'occasion de bénéficier d'une formation dynamique qui porte sur des thèmes variés et proches de ses préoccupations.



Association  
québécoise  
d'urbanisme

344, route 321, Saint-André-Avellin  
(Québec) J0V 1W0

T 514 277.0228 | F 514 277.0093 | info@aqu.qc.ca

[www.aqu.qc.ca](http://www.aqu.qc.ca)

# C'EST L'HEURE D'HUMANISER LA TECHNOLOGIE !

Texte tiré de la revue de l'Association canadienne d'urbanisme, été 1972

## L'HONORABLE ALLAN MACEACHEN PRÉSIDENT DU CONSEIL PRIVÉ – ADAPTÉ DE L'ANGLAIS PAR JACQUES LEDOUX

Texte d'une allocution prononcée à l'occasion du Fourth Annual Executive Institute - The University of North Carolina, Greensboro, N.C., le 15 février 1971.

Dans une démocratie industrialisée, la motivation est en définitive reliée aux relations humaines. Plutôt que de limiter mes remarques aux relations à l'intérieur du secteur industriel (ce qui représenterait déjà un défi de taille), je vous invite à tenter avec moi un exercice beaucoup plus ambitieux tout en demeurant dans le domaine de l'interaction entre les hommes.

Nous examinons l'état actuel de la société nord-américaine puisque de toute évidence, tout ne tourne pas rond au niveau des relations humaines. Ensuite, nous étudierons l'avenir en se posant les questions suivantes : peut-on entrevoir la réalité, la nature, le nous de diverses façons ? Pouvons-nous tomber d'accord sur une nouvelle échelle de valeurs et concevoir des politiques qui favoriseront le mieux-être de l'humanité ?

### QUELQUE CHOSE NE VA PAS

#### *Des temps troublés à travers le monde*

Les années 1970 sont en passe de devenir les temps troublés prédits par certains observateurs. Tous les coins du monde sont témoins des troubles sociaux. L'humanité traverse une période de transition; nous remarquons une transformation massive dans les mentalités et les structures. Partout il y a confusion. Seulement sur la Lune retrouvons-nous une mer de la Sérénité.

#### *Le malaise nord-américain*

En Amérique du Nord, si longtemps considérée immunisée contre les désordres, quelque chose ne va plus avec cette brave et nouvelle société technologique que notre génération a commencé à bâtir après la Deuxième Guerre mondiale. Nous avons développé un potentiel technique sans précédent. Nous sommes aussi accablés par toute une gamme de problèmes collectifs autant que d'anxiété chez les individus.

Les Américains et les Canadiens ressentent de plus en plus un profond malaise de l'esprit lequel s'attaque à tous les niveaux de revenus.

#### *Les symptômes de l'état de crise*

La litanie de nos problèmes collectifs s'allonge de jour en jour; les guerres sans fin, et la course à l'armement qui ne diminue pas; la différence dans les revenus des riches et des pauvres; dans les revenus entre les régions d'un même pays et entre les pays riches et les pays pauvres; la pollution de l'air, de l'eau, du sol et des cycles écologiques; la surpopulation; la fuite vers la ville au détriment des campagnes; les manifestations violentes et les actes terroristes; le chômage et l'inflation; la recrudescence dans les besoins au niveau de la santé et de l'assistance sociale; les problèmes budgétaires et fiscaux; la pénurie de logement et les jeunes qui laissent l'école avant leur graduation; la détérioration dans le transport et les communications malgré l'électronique instantanée et les déplacements en avion réacté.

Les gouvernements et les autres institutions tentent de venir à bout de ce long inventaire de problèmes collectifs. Chaque question est difficile et complexe et ces problèmes ne sont pas isolés les uns des autres. Ils sont interreliés; ce sont des mégaproblèmes.

Lorsqu'on examine leur ensemble, ils ont tendance à confondre notre esprit et à geler notre volonté. Les politiciens se demandent s'ils sont impuissants pour les résoudre.

Ajoutez les anxiétés semi-privées des citoyens. Ce malaise n'est pas réservé aux minorités pauvres ni à la jeunesse contestataire. Même les gens d'âge moyen et de revenus moyens posent des questions troublantes qui font foi de leur aliénation et de leurs craintes. Leurs appréhensions sont aussi interreliées et elles débordent les frontières de l'Amérique du Nord. Le partisan Black Power, l'étudiant rebelle, le manifestant pour la libération de la femme, le pétitionnaire en faveur de la ségrégation, le jeune sur la drogue et son parent sur l'alcool, et aussi, le travailleur en émeute en Pologne, l'équipe suicide au Japon et la garde rouge à Pékin; tous sont reliés. Chacun à sa manière se sent au désespoir, acculé au mur.

#### *Encore plus de la même chose ne suffira pas*

On s'aperçoit tout à coup que le même genre de politiques, les cataclysmes et le rafistolage ne nous sortiront pas de notre état actuel de crise. Nous tous, dirigeants et simples citoyens, sommes acculés au mur. Pouvons-nous percer à travers ? Pouvons-nous le contourner ? Plutôt que de s'affoler, il vaut mieux se reculer et examiner notre situation fâcheuse.

#### **UNE ANALYSE : LES CAUSES DE NOTRE SITUATION ACTUELLE**

#### *Des questions profondes au sujet des causes*

Voici ce qui se produit : un nombre plus en plus important de dirigeants et de simples citoyens font actuellement un examen approfondi de notre prédicament. Ils se posent des questions plus profondes afin d'élucider les causes fondamentales. Les

questions que David Reisman a entendu poser par des Américains sont les mêmes que se posent un grand nombre de Canadiens : « À quoi devons-nous croire ? Qui nous dirigera ? Où allons-nous ? »

Un de mes collègues canadiens, ministre de la Santé et de Bien-être, a soulevé des questions semblables au cours d'une allocution récente. M. Munro disait : « Durant l'ère actuelle de notre histoire, celle de la société post-industrielle, nos valeurs sont remises en question : qu'est-ce que le travail ? Qu'est-ce que le succès ? »

Un échantillonnage récent pour connaître les impressions des Canadiens a mis en lumière des réponses intéressantes de la part des citoyens et elles ressemblent sans doute à celles des Américains. Une jeune maman disait : nos problèmes sociaux sont le résultat de notre mode de vie. Un travailleur faisait remarquer : nous sommes si occupés à la fabrication qu'il ne nous reste plus de temps pour les gens. Une dame âgée : il est très difficile d'être une personne dans la civilisation d'aujourd'hui, on se sent perdu. Et la jeune étudiante au secondaire : l'école n'a rien à voir avec l'humanité. Un activiste social le disait comme ceci : on me classe selon ce que je produis et non pas parce que j'aime mon épouse et que je peux faire rire mes enfants. Et un entrepreneur disait : chacun de nous vit dans une enveloppe mécanique. Nous voulons chasser notre solitude et avoir des amis.

Le rédacteur d'un hebdo dans l'ouest du Canada a suggéré d'autres explications : le problème local majeur est le même que celui qui accable le reste du pays. On nous laisse croire que le salut réside dans l'accumulation de biens matériels. Cette notion affecte autant le riche que le pauvre.

Certains chefs religieux au Canada ont aussi émis la même opinion. Avant de laisser le poste de modérateur de l'Église unie, le Dr. Robert McClure a dit que la pauvreté et l'affluence sont les deux facettes d'un même problème : la pauvreté engendre la misère, et pourtant, l'affluence semble être un obstacle au bonheur.

### ***L'allure de ces critiques***

Remarquez que toutes ces analyses sont dirigées vers le système économique-technique qui prévaut dans la culture nord-américaine :

le monde mécanique dans lequel chacun de nous travaille et consomme, la mégamachine qui impose ses méthodes et ses valeurs à nos institutions, les gouvernements, les écoles et les églises, tout autant qu'au complexe industriel.

Le système d'horlogerie appliqué de diverses façons dans les états capitalistes, socialistes et communistes considère les biens, les activités et les gens comme des unités espace-temps, comme des quantités mesurables qu'on peut diriger et contrôler, en les mettant au service d'une grande production pour une plus grande consommation et, par ricochet, une plus grande pollution. Maintenant, chacun à sa manière se pose la question : La croissance économique, d'accord, mais pourquoi ? Et à quel coût pour l'humanité ? Les biens matériels représentent-ils vraiment la clef du mieux-être de l'homme ?

### **MISE EN DOUTE DES VALEURS DE LA MÉGAMACHINE**

Plusieurs questionnent les valeurs sur lesquelles est bâti le système d'horlogerie. Les gens commencent à se douter que la mégamachine engendre une éthique sociale appauvrissante : elle façonne des géants techniques et des pygmés spirituels.

Question : Le produit national brut (le PNB) représente-t-il adéquatement l'activité de la société ? Que dire de son rendement négatif, tel les déchets ? Que dire des valeurs qu'on ne peut mesurer quantitativement ? Le PNB est peut-être plus trompeur qu'il est informatif. Si on le considère le seul indice du progrès, il se peut fort bien qu'il nous indique simplement que nous sommes un peuple national brut.

Question : Pourquoi tant de nos politiques publiques sont-elles orientées vers l'efficacité des systèmes (les affaires, le travail, l'éducation) plutôt que vers le mieux-être de la personne humaine ? Une autre réflexion : Pour satisfaire l'appétit insatiable d'un système axé sur la productivité, plusieurs genres de travail nécessitent une allure ahurissante. Souvent, les réserves d'énergie sont insuffisantes pour permettre d'autres activités. Qu'advient-il alors des relations entre les gens ? Dans la famille, par exemple ? Qu'advient-il des amitiés, de l'intimité, de l'amour, du rire, de l'imagination ? Pourquoi semble-t-il y avoir pénurie de ces qualités ?

La mégamachine fonctionne toujours selon l'hypothèse que la demande excède toujours l'offre au niveau des biens matériels. Plus pour toi veut supposément dire moins pour moi. Et qu'arrive-t-il ? Cette norme perpétuelle la richesse matérielle pour certains, la pauvreté pour d'autres, et il semble bien le vide intérieur pour la plupart ? Alors, quelques-uns gagnent et plusieurs perdent. Ou peut-être perdons-nous tous de cette façon ? Le milieu social actuel a été façonné par des ancêtres qui devaient se débattre pour des biens matériels souvent rares. La théorie traditionnelle qui veut que plus pour toi et moins pour moi, n'est peut-être plus valable aujourd'hui ? Cette approche est sans doute démodée, voire dangereusement insuffisante, surtout lorsqu'on considère le grand éventail des valeurs humaines, en particulier, les relations interpersonnelles si importantes à la vie. Ne devrions-nous pas examiner d'un œil critique l'utilité de la compétition égocentrique dans un monde où tous sont de plus en plus interdépendants, dans lequel la communauté de nos intérêts augmente rapidement dans tous les secteurs d'activité (culturel, social, politique et économique).

Vraiment, une bonne politique de développement doit inclure plus de bien-être économique, même si celui-ci est fondamental. Elle doit aussi inclure et encourager si possible les autres valeurs qui humanisent la vie, les relations familiales, les amitiés, la participation à la vie civique et le reste. Il semble de plus en plus évident que le mieux-être, dans le plein sens du terme, ne pourra être atteint si nous dépensons autant d'énergie et de temps à la production et à la consommation de biens matériels. Plusieurs indications nous convainquent que cette préoccupation entraîne une diminution du taux de rendement au niveau humain. Nous avons besoin d'une nouvelle échelle de valeurs si nous voulons humaniser la société technique. Nous sommes semblables au Tim Woodman à la recherche d'un cœur, pour que nous puissions aimer, pour que nous puissions vivre.

### **L'ATTITUDE MENTALE**

Les jugements de valeur qui précèdent, soulèvent d'autres questions encore plus fondamentales ; des questions qui touchent les mentalités ambiantes et l'attitude à travers le monde face à une société d'horlogerie. ▶

Si cet état d'esprit a engendré nos méga-problèmes et nos malaises, c'est alors à cause d'une vision trop limitée de la réalité et particulièrement de l'homme. Nous avons réexaminé nos hypothèses et nos prémises fondamentales, la façon que nous avons de voir et comprendre la nature, l'organisation sociale, le nous.

La réalité n'est jamais fixée, non plus qu'elle ne peut être complètement connue. Aucune culture, aussi sophistiquée qu'elle soit, ne voit la réalité dans sa totalité. Dans la société industrialisée dans laquelle nous vivons, l'impression dominante de la réalité fut façonnée par des contraintes culturelles venues de l'Europe du Nord et du Sud. Cette impression de la réalité humaine est caractérisée par le raisonnement abstrait, par la technique et par des concepts moraux (comme celui de l'éthique du travail), et cette attitude est à l'origine de la méthode scientifique, de la technologie moderne et de nos plus importantes structures politico-sociales.

Il n'est pas nécessaire de proclamer la multitude des bénéfices qu'a engendrés notre impression technique du monde. Aujourd'hui, nous sommes préoccupés par ses imperfections. Cette attitude mentale, qui jadis n'était jamais mis en doute, laisse déjà entrevoir les signes de la banqueroute; elle semble incapable de nous indiquer la voie pour solutionner nos troubles actuels. Pourquoi ? Certaines imperfections et certaines contraintes peuvent déjà être identifiées : notre mentalité nous a habitués un peu trop à penser en termes d'opposition, l'un ou l'autre, le bon ou le mauvais.

L'attitude d'horlogerie entrevoit la réalité sur une base linéaire, sous forme de succession d'évènements. Elle voit la réalité dans ses éléments détachés et séparés les uns des autres plutôt que de les voir interreliés. Le temps est considéré en segment plutôt que d'être vu comme un courant continu. L'espace est entrevu en termes de limites géographiques plutôt qu'en termes d'horizon. Cette façon d'entrevoir la réalité considère aussi les hommes comme des éléments d'un système économique et d'une idéologie politique. Mais l'homme est plus facile à comprendre que les systèmes qu'il crée.

La personne humaine doit être au-dessus de tout système conceptualisé. Les petits

boutons de solution, l'attitude renfermée se retrouve dans une méthode populaire utilisée pour la solution des problèmes et la prise de décisions. Face à des problèmes spécifiques, on élabore des politiques pièce à pièce.

De plus, ces politiques se contredisent souvent les unes les autres parce qu'elles sont concentrées dans des secteurs trop étroits; elle ne tiennent pas suffisamment compte des besoins humains dans les secteurs apparentés. Dans ces cas, il manque un aperçu de l'ensemble nécessaire au bien-être de l'homme.

Une imperfection de même genre : l'approche technologique ambiante trouve son origine dans une rationalité qui exclut les sentiments. Elle perd alors tout contact avec les émotions et l'imagination qui ont aussi leurs bonnes raisons. Cette capacité acquise qui nous permet de concentrer sur certains aspects de la réalité à l'exclusion des autres, est évidente lorsqu'on examine la suremphase qu'on attache au rendement économique à l'exclusion des autres talents et besoins de l'homme. Les gens orientés vers la technique deviennent si habiles à ce jeu, qu'après un certain temps, ils ne voient plus ce qu'ils excluent : ces éléments deviennent irréels. Mais évidemment, ce qui est oublié est très réel et essentiel pour bien comprendre.

Si on exclut du processus de décision certaines données humaines importantes il devient impossible de faire un diagnostic juste de la question en cause. Une réaction en chaîne en est le résultat : un processus inadéquat, des résultats inadéquats, voire dangereux. Dans tous ces cas, l'attitude nord-américaine prédominante, celle qui est encore plus populaire au niveau des solutions et des décisions, nous amoindrit plutôt que d'enrichir notre vie.

### **UNE APPROCHE ALTERNATIVE : RÉFLEXIONS SUR LE PASSÉ** *Quel genre de changement social ?*

Souvent dans la vie, nous reconnaissons ne pas aimer une certaine solution sans pour autant pouvoir identifier une alternative acceptable. C'est à ce stage que plusieurs d'entre nous se retrouvent actuellement. Nous sommes profondément troublés, mais nous ne savons pas de quel côté nous devrions nous tourner. Nous reconnaissons,

que nous aimions l'idée ou non, que le changement social est ici pour y rester. Pouvons-nous maîtriser ce changement social ? Si nous le pouvons, quelle sorte de changement désirons-nous ? Vers quelle direction voulons-nous nous déplacer ?

Avons-nous des avenir alternatifs ? Le mieux-être est-il possible ? Peut-on prévoir la possibilité d'une technologie humanisée ? Peut-on entrevoir une organisation sociale où pourront s'adapter un plus grand nombre parmi les aspirations humaines ?

### ***Un autre moyen de voir la réalité; est-il imaginaire ?***

Il faut nous trouver un moyen pour re-assembler l'homme industrialisé pour réunir de nouveau son corps et son esprit, sa raison et ses sentiments, et ses vies publiques et privées. Si nous sommes acculés au mur (et nous y arrivons), si nous voulons réellement, nous trouverons le moyen. Nous trouverons le moyen d'outrepasser notre réalité actuelle pour en arriver à un état d'esprit qui offre de plus vastes horizons. Forts de cette nouvelle compréhension de la terre des hommes, nous pourrions concevoir une nouvelle échelle de valeurs (un mélange d'anciennes et de nouvelles normes), nous pourrions élaborer des nouvelles politiques publiques et nous trouverons de nouveaux moyens pour les mettre en œuvre. Ceci n'est pas un rêve en couleurs. La genèse de cette nouvelle conscience a déjà débuté. Elle est en train de naître. Certains prototypes existent déjà chez nous et font même partie de notre expérience de la vie et nous devons les reconnaître pour ce qu'ils sont.

### ***Réflexion sur certains indices***

Depuis plusieurs générations, il existe chez nous d'autres façons de voir les choses. Ce n'est que récemment que la majorité blanche a daigné prendre note de l'existence d'autres cultures minoritaires en Amérique du Nord : celle du Noir, du Mexicain, des Peaux-Rouges. De diverses façons, ces cultures minoritaires voient la réalité différemment et vivent selon une autre échelle de valeurs. Jadis on croyait n'avoir rien à apprendre de ces concitoyens, mais si nous sommes suffisamment judicieux, nous pouvons apprendre beaucoup.

L'Indien du Canada, pour choisir un exemple, communique autant par ses silences que par ses paroles; il s'adresse à la personne entière. Pour lui, la propriété est collective plutôt que

privée. Le partage fait partie de sa vie de tous les jours. Il respecte la nature et ne l'exploite pas. Il est en harmonie avec les rythmes plutôt qu'avec les concepts abstraits de la vie. Doit-on se surprendre de fait que l'Indien moyen n'est pas très intéressé à adopter notre mentalité et notre mode de vie individualiste ? Un autre indice est encore plus évident, voire, au seuil de notre porte. Pensez à la contre-culture des jeunes, ceux qu'on appelle hippies, ceux qui ont submergé le milieu de la drogue et aussi plusieurs de nos fils et de nos filles qui ne sont nullement impressionnés par nos modes de vie orgueilleux. Soyons assez lucides pour se demander pourquoi. Pourquoi leurs longs cheveux, leur façon bizarre de se vêtir, les symboles de la paix et de la pauvreté qu'ils affichent ostensiblement ? Pourquoi la drogue, pourquoi ce manque de respect pour la propriété ? Pourquoi la violence occasionnelle ?

Si nous ne tenons pas compte des excès, des marottes et des fantaisies, que pouvons-nous apprendre ? De façon positive, quel est le message de cette jeunesse contestataire ? Surtout dans leur musique de folklore et leur rock qui semble si bien traduire l'essence de ce message. Tentent-ils de nous démontrer que la personne et non la propriété doit être au centre de tout ; que l'amitié est plus importante que le profit ; que le travail soit significatif ; que les loisirs créateurs, incluant la réflexion et les festivals, sont plus enrichissants que les achats et les ventes ?

Cette façon différente de comprendre la vie existe dans chacun de nos voisinages. Elle est partagée à des degrés différents par presque tous les jeunes, même parmi ceux qui nous semblent bien. Et la génération des très jeunes est sur le point d'emboîter le pas. Ils grandissent, comme si c'était un héritage génétique, avec de nouvelles façons de percevoir, d'évaluer et de se comporter. Un autre indice peut être identifié dans notre propre expérience. Considérez la différence de notre style dans le public et au travail, comparativement à celui dans nos vie privées et avec nos amis.

Même si la famille subit fortement l'influence des contraintes technico-commerciales, la plupart d'entre nous tentent de vivre au foyer selon une autre série de normes, selon une façon plus humaine de voir les choses. Chaque membre de la famille est estimé par les autres en tant que personne unique, sans grands

égards pour sa productivité ou son succès. L'acte de l'amour n'est pas cédulé (ou à peu près jamais) ! Les habitudes de travail et de loisirs découlent plutôt du domaine des rythmes. Il reste du temps même s'il en reste peu pour des conversations trop paisibles et pour des plaisirs bruyants. Et lorsqu'il se produit une crise familiale, on tente habituellement de voir le problème dans le contexte le plus humain possible, que ce soit les problèmes scolaires d'un fils ou les aventures d'une fille ou le bouleversement d'un conjoint. Dans la famille, on fait des efforts conscients pour vivre comme des personnes humaines à l'intérieur d'une communauté, avec des intérêts égoïstes.

Dans les cultures minoritaires de l'Amérique du Nord, dans la contre-culture des jeunes, dans notre vie privée avec notre famille et nos amis, nous constatons l'existence d'autres façons de voir les choses, et d'autres systèmes de valeurs. Même si elles sont tassées par la mentalité dominante des affaires et du travail, ces anciennes/nouvelles perceptions et systèmes de valeurs persistent. En fait, elles se propagent et deviennent populaires. Nous y voyons l'esquisse d'un avenir plus viable, les premières pousses d'un nouveau printemps.

## **ESPOIRS D'AVENIR : INDICATION D'UNE NOUVELLE HISTOIRE EN DEVENIR**

### *Vue d'ensemble*

Nous pouvons même dire qu'une nouvelle histoire a déjà débuté. Les poètes et les philosophes, les spécialistes en sciences sociales, les dirigeants tant politiques que religieux le reconnaissent tous. Le premier ministre Trudeau a dit que les Canadiens cherchent une nouvelle échelle de valeurs : pour nous recréer, Vatican II a identifié la naissance d'un humanisme nouveau alors que l'homme est avant tout défini en fonction de sa responsabilité envers ses frères et envers l'histoire. Le Conseil mondial des Églises voit l'humanité s'acheminer péniblement vers ce qu'il appelle La société responsable.

Pour contrebalancer nos malaises grandissants, nous avons donc cet espoir que l'homme technique a commencé à façonner un avenir plus humain. Certains indices de cette nouvelle histoire peuvent être entrevus dans certaines impressions, questions et orientation des valeurs qui prennent les devants. Elles incitent à la réflexion même si elles n'engendrent pas nécessairement le consentement.

## **QUELQUES IMPRESSIONS**

### *Considérez ces propositions :*

Nous commençons à comprendre que les problèmes collectifs qui nous accablent trouvent leur origine dans notre façon inadéquate de voir les choses et dans l'appauvrissement de notre éthique sociale. Ils sont des éléments reliés à la retombée sociale des excès techniques. La rationalité n'est pas suffisante. L'individualisme n'est pas suffisant. La production-consommation n'est pas suffisante. Si nous voulons élaborer des politiques qui servent l'humanité adéquatement, nous devons en arriver à une conception plus large, plus profonde et plus complète de ce que c'est que d'être humain. Ici, nous pouvons apprendre de nos voisins du Troisième monde. Surtout en Amérique latine, il se produit un éveil de la conscience chez les masses.

Des innovateurs audacieux font l'essai de nouvelles approches à l'animation sociale et à la participation. Lorsque l'homme, la personne humaine en communauté avec d'autres, prend la première place dans nos impressions, nous commençons à réévaluer nos systèmes économiques et nos idéologies politiques dans cette optique. Nous tentons de concevoir comment les systèmes peuvent être modifiés pour satisfaire et servir le peuple, et non le contraire.

La technologie nord-américaine peut-elle être rebâtie pour satisfaire et servir le peuple ? Quel genre de milieu social devons-nous tenter de créer ? Nous avons d'abord besoin d'une meilleure compréhension du bien-être humain. Même si les habitudes compétitives persistent, nous ne commençons à reconnaître que nos intérêts égocentriques. Nous avons avantage à collaborer sans la poursuite d'objectifs communs, et nous ne pouvons que perdre en compétition vers des buts différents. Tel en est évidemment le cas dans la vie familiale, dans d'autres relations interpersonnelles, et aussi, dans les affaires publiques. Nous pouvons gagner plus que nous ne pouvons perdre en travaillant ensemble pour réduire la pollution, contrôler l'inflation et minimiser le besoin d'assistance sociale. Nous commençons donc à voir que le bien-être de tous, même le bien-être économique sera plus facile à atteindre dans un contexte d'entreprise mutuelle. Ce que nous avons toujours identifié comme étant la façon plus morale, commence à être identifié comme étant aussi la façon la plus pratique. En effet, c'est une des clefs de notre survivance. ▶

Nous commençons aussi à voir que nos choix politiques vont au-delà des dichotomies apparentes. Les options doubles qui nous sont familières telles la sécurité ou le risque, le secteur privé ou le secteur public, inflation ou chômage ne sont peut-être pas les opposés que nous croyions. Les options les plus prometteuses sont peut-être dans la direction de *les deux/et*. Avec une meilleure compréhension de la communauté de nos intérêts, nous devrions, par exemple, pouvoir élaborer des politiques qui assurent presque le plein emploi et la stabilité relative des prix en même temps. (Comme le faisait remarquer un observateur : si nous explorons l'espace entre les traits d'union de nos concepts populaires l'un ou l'autre, nous découvririons peut-être une troisième philosophie, une troisième éthique, une troisième politique).

## QUELQUES QUESTIONS

### *Des questions provocatrices qui ouvrent la voie à d'autres alternatives :*

Si la vie familiale reflète une façon plus humaine de voir les choses, pouvons-nous l'adapter au domaine public des affaires et de la politique ?

Pouvons-nous voir l'homme de demain dans la jeunesse d'aujourd'hui ? Comment la nouvelle génération peut-elle contribuer efficacement à l'élaboration des politiques ? Comment les minorités peuvent-elles être introduites dans le processus de décision ? Comment les groupes d'entraide chez les pauvres peuvent-ils influencer les politiques ? Que constitue un standard de vie acceptable ? Qu'est-ce que le bien-être réellement humain ? Cet état de bien-être peut-il être atteint en nous préoccupant surtout de la satisfaction des besoins matériels ? Si nous voulons toujours de plus en plus de choses, n'aboutirons-nous pas à négliger nos autres besoins fondamentaux, sociaux, culturels et spirituels ?

## UNE INDICATION DE LA NOUVELLE ÉCHELLE DE VALEURS

Réunissons les impressions et les questions précédentes. Elles relèvent la naissance d'une échelle de valeurs. Certaines priorités sont évidentes, parmi les anciennes et les nouvelles : la personne humaine est première et au centre de l'ordre social. Et non pas l'individu isolé : ce n'est que dans nos relations interpersonnelles que nous devenons des personnes de façon satisfaisante. L'organisation sociale doit être rebâtie pour favoriser plutôt que pour empêcher les relations humaines. Les structures doivent permettre aux personnes de se développer ensemble, chacune à sa façon et à son rythme. La communauté des intérêts, plutôt que l'égoïsme, doit être encouragée. L'activité économique qui domine actuellement les relations doit être retenue à l'intérieur de contexte plus large de développement social.

Le leadership doit être plus horizontal (le genre de rassemblement) et moins vertical (le genre opposé). La clef est une plus grande participation. Aucun leadership, si lucide soit-il, ne peut interpréter adéquatement les aspirations complexes de la population s'il n'y a pas de communication continue avec le simple citoyen. En guise de résumé, considérez l'approche *les deux/et* aux politiques de développement que préconisait la Conférence mondiale de 1970 sur la religion et la paix. Les délégués de tous les continents et de toutes les croyances sont tombés d'accord sur ce qui suit :

Il n'y a pas de modèle universel de développement. Chaque pays doit établir et être libre d'établir son propre modèle. Nous devons encourager la stratégie pluraliste de changement et de libération.

Certains peuvent choisir le modèle marxiste, ou un modèle mixte. Ou ils peuvent, au bénéfice de tous, évaluer un autre modèle dont l'objectif ne serait pas l'augmentation sans borne de la consommation et de la croissance économique, mais la subsistance décente, la justice sociale et la libération des contraintes qui déshumanisent l'homme...

## *Une approche ouverte à l'élaboration des politiques*

Comment se déplacer vers cet avenir plus humain ? Par la recherche, en réfléchissant sur nos propres expériences, par remuement ensemble, en cherchant à trouver de nouvelles perspectives. Non pas que l'avenir peut être planifié précisément et programmé avec soin, c'est là l'approche de l'horlogerie. À chaque étape en bâtissant la nouvelle histoire, nous devons apprendre à garder toutes les options ouvertes, si possible en évitant les « l'un ou l'autre » rigides, permettant toujours d'autres options. Les politiciens et les citoyens devront vivre avec plus d'incertitude, avec moins de règles. Ce sera plus frustrant, mais éventuellement, plus enrichissant pour tous.

## CONCLUSION

Notre thèse dit que les impressions peuvent transformer les personnes qui, à leur tour, peuvent ensemble transformer la société en adoptant des politiques qui s'harmonisent mieux au bien-être humain.

Il faut du temps pour apprendre à voir la réalité de façon différente. Il faudra encore plus de temps pour rebâtir notre milieu de vie. Nous devrions être encouragés du fait que le processus est déjà commencé. Nous ne devons pas nous attendre à l'utopie, évidemment, mais nous pouvons espérer avec confiance à un meilleur lendemain. Il nous faut espérer. Comme le disait un de vos concitoyens :

***« Depuis Hiroshima nous avons su que le vieillard doit mourir. L'homme dévoré par l'ambition; l'homme consommateur doit céder sa place à l'homme nouveau, l'homme lucide, le serviteur de la vie. L'avenir dépend de notre volonté à accueillir la naissance de serviteur. »***

# PREMIER CONGRÈS DES AMÉNAGISTES

1984

## ANDRÉ ROY

L'automne dernier se tenait à Québec, au Château Bonne Entente, le premier congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec.

Cette nouvelle association est ouverte à l'ensemble des personnes responsables des dossiers relatifs à l'aménagement du territoire et qui travaillent tant au niveau des municipalités régionales de comté que des communautés urbaines ou régionales.

Les buts de l'association sont triples et s'énoncent comme suit :

- Promouvoir les échanges d'information d'expérience et d'opinion en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme entre les membres de l'association ;
- Regrouper les aménagistes œuvrant au sein des municipalités régionales de comté et des communautés urbaines et régionales pour une meilleure représentation de leurs objectifs et opinions dans leur rapport avec les institutions ou regroupements intervenant ou ayant trait aux fonctions de l'aménagement régional ;
- Favoriser le perfectionnement continu des membres en matière de connaissances et de techniques relatives à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme ;

La première journée du congrès a été consacrée à l'étude de divers problèmes reliés à l'application de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Trois ateliers étaient prévus à cet effet. Les conférenciers invités à participer à ces ateliers provenaient

de tous les milieux et agissaient soit à titre personnel, soit comme représentant officiel de leur organisme ou institution.

Plus particulièrement, il faut souligner la présence, comme participant ou observateur, de personnes du ministère des Affaires municipales, du Secrétariat d'État à l'aménagement et à la décentralisation, du ministère de la Justice et de la Communauté urbaine de Québec.

La seconde journée du congrès visait essentiellement à confirmer le statut officiel de l'association. Elle fut entièrement consacrée à l'adoption des règlements généraux, aux élections et à la préparation du programme d'action pour 1984.

Tous les postes électoraux ont été comblés au conseil d'administration et au comité exécutif de l'association. Précisons simplement que le président et vice-président sont élus au suffrage universel alors que les administrateurs le sont au niveau de leur région respective.

L'analyse de la participation à ce premier congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec est intéressante. Sur les 97 MRC et communautés urbaines ou régionales du Québec, 63 étaient représentées par 76 personnes. Si l'on ajoute à ce nombre les invités et les observateurs dont il a été fait mention plus haut, ce premier congrès regroupait donc plus de 80 personnes, toutes impliquées au niveau professionnel dans l'aménagement du territoire.

Le congrès s'est terminé par un banquet au cours duquel M. André Asselin, président de l'UMRCQ, s'est adressé aux convives. Il a profité de l'occasion pour exposer, très librement, sa conception de l'aménagement du territoire et pour parler des dossiers qui lui tiennent actuellement le plus à cœur.

Selon le conférencier, « aménager le territoire » constitue le plus grand mandat jamais confié au « monde » municipal. La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* confère aux municipalités locales un véritable pouvoir en regard de leur territoire respectif et, par l'intermédiaire des MRC, un droit de décision réel sur l'organisation du territoire régional.

Dans ce contexte, l'aménagiste joue un rôle privilégié : celui d'apporter un soutien professionnel et technique aux élus municipaux. De fait, au niveau de plusieurs MRC, il est la seule personne, avec le secrétaire-trésorier, à assurer la continuité des dossiers et la permanence de l'institution.

Il va de soi que la formation d'une Association des aménagistes régionaux du Québec ne peut que favoriser les échanges entre les personnes concernées par l'aménagement du territoire et contribuer à rompre l'isolement dans lequel le « monde » municipal a longtemps été plongé. M. Asselin souhaite un franc succès à la nouvelle association et lui offre toute la collaboration de l'UMRCQ.

Dans la suite de son allocution, M. André Asselin traite de divers problèmes relatifs au fonctionnement des MRC, et plus particulièrement de ceux touchant aux aspects budgétaires et financiers. Il élabore aussi sur la nécessité d'une réforme cadastrale au Québec.

Cette réforme, soutient-il, est une urgence dans la mesure où le cadastre est la base d'une gestion conséquente du territoire, le seul moyen de contrôler efficacement le parcellaire et, finalement, l'instrument cartographique par excellence en matière d'aménagement et d'urbanisme.

# UN MOYEN EFFICACE DE RENTABILISER UNE ACTION SOCIALE

1994



## NORMAND MAURICE

Cet article porte la signature de monsieur Normand Maurice et a fait l'objet d'une présentation lors de la visite du CFER (Centre de formation en entreprise) dans le cadre du 17<sup>e</sup> congrès de l'AQU à Victoriaville.

Monsieur Maurice détient un baccalauréat ès arts et une maîtrise en sciences religieuses de l'Université de Sherbrooke.

Il est président fondateur, depuis 1986, du FERR (fonds d'éducation à la récupération, au recyclage et au réemploi, de même qu'administrateur délégué de l'environnement au fonds québécois de récupération. Il devient, en 1988, premier artisan de la mise en place du Centre de formation des travailleurs de la récupération pour les étudiants en insertion sociale.

Depuis 1992, M. Maurice agit à titre d'agent de développement d'Hydro-CFER, partenariat d'Hydro-Québec et de CFER pour la collecte, le démantèlement et le recyclage de luminaires de rues au mercure.

Surnommé « le père du recyclage au Québec », monsieur Maurice décède en 2004. Il lègue le réseau CFER qui compte aujourd'hui 17 usines-écoles.

Le samedi, 7 mai dernier, nous avons le plaisir d'accueillir à CFER les participants au congrès de l'Association québécoise de l'urbanisme et nous profitons de l'occasion pour remercier tous ceux et celles qui y ont participé.

Plusieurs garderont de cette rencontre un très heureux souvenir. D'abord, ce n'est pas tous les jours que Sir Wilfrid Laurier nous guide dans les Bois-Francs. De plus, de par leurs fonctions, les invités étaient tout désignés pour apprécier l'approche et les réalisations de CFER.

Pour notre part, nous avons rarement eu l'occasion de nous adresser à un groupe aussi enthousiaste et intéressé et aussi susceptible de soutenir efficacement les actions que nous avons entreprises.

Pour compléter les explications que nous avons données à cette occasion et pour le bénéfice de ceux qui n'ont pas eu l'occasion de nous visiter, nous vous exposons ci-après notre pensée et notre approche qui nous a permis de former une équipe et de développer ce qu'est aujourd'hui CFER et le chef de file qu'il est et qu'il sera dans l'avenir.

## LE DÉFI DU DÉVELOPPEMENT

### Introduction :

L'environnement fournit toutes les ressources requises par l'homme pour son développement et il reçoit tous les rebuts générés par l'homme, suite à ses activités de production et de consommation.

Le défi environnemental ne résulte pas d'abord du gaspillage et de l'inconscience. Même si ces graves lacunes étaient corrigées, le défi environnemental demeurerait avec la même acuité.

En effet, le défi de l'environnement c'est d'abord et avant tout le défi du développement. Sur une terre qui ne grandit pas, la population croît, le niveau de vie s'élève et la démocratie semble vouloir s'imposer.

### Le développement démographique, économique et démocratique :

Au cours des 40 dernières années, nous avons ajouté quatre fois plus d'individus sur cette terre que durant les 18 premiers siècles de notre ère. ET non seulement nous sommes plus nombreux, mais nous vivons plus longtemps. L'espérance de vie a plus que doublé dans les pays dits développés.

Le dernier siècle a aussi été marqué par une élévation sans précédent du niveau de vie. L'homme a appris à produire avec plus d'efficacité des objets toujours plus complexes et diversifiés. Bien que nos modes actuels de production et de consommation doivent absolument être corrigés, il n'en demeure pas moins que ce que nous qualifions aujourd'hui au Canada de *seuil de pauvreté* correspond à un confort réel et à un bien-être supérieur à ce qu'ont connu les plus grands rois des siècles passés, tel Louis XIV. Un tel niveau de vie exige plus de ressources d'une terre qui n'en produit pas davantage.

Il y a enfin un développement plus récent, encore incertain, qu'il faut encourager et soutenir, même si nous n'en mesurons pas toute la portée. C'est le développement de la démocratie. Tout le bloc de l'Est adhère soudain à cette forme de gouvernement qui vise précisément à partager la richesse, qui recherche pour chacun un niveau de vie élevé. Dans toutes les démocraties, et les démocraties seulement, on retrouve les notions de seuil de pauvreté et de revenu minimum garanti.

### Impossible seuil de pauvreté :

Or la terre ne produit plus suffisamment de ressources pour assurer à chacun des hommes actuellement vivant, l'équivalent

du seuil de pauvreté tel que défini chez nous. Nos modes de production et de consommation actuels ne le permettent pas.

Et non seulement nos façons de faire sont-elles démesurément énergivores, non seulement requièrent-elles trop de ressources, mais elles génèrent en plus quantité de rebuts que nous refusons d'exploiter et que nous éliminons fort inadéquatement sans nous préoccuper ni des ressources que nous gaspillons, ni de la destruction des systèmes écologiques producteurs des ressources que nous utilisons avec tant de voracité.

Le défi de l'environnement consiste, sur une terre généreuse mais limitée, à tirer le maximum de biens et de services des ressources que nous offre la terre de façon à assurer un développement optimal où démocratie, niveau de vie et population trouvent leur équilibre.

## **DÉCHETS : UNE MENTALITÉ À BANNIR**

Un tel défi implique de modifier nos modes de production et de consommation mais surtout nos mentalités. De ces mentalités à modifier la mentalité « déchets » vient en tête de liste.

Sous prétexte d'économie, sous couvert d'une notion étroite, cloisonnée et fautive de rentabilité, nous avons généralisé l'habitude de qualifier de déchets la quasi-totalité de nos rebuts et de les traiter comme tel.

Cette mentalité nous l'avons même plus ou moins appliquée à certaines catégories de personnes. Dans toutes nos écoles, il y a des jeunes de 16 à 19 ans qui termineront à peine un cours primaire. Ils sont pourtant en bonne santé et d'intelligence normale. Leurs difficultés sont plus profondes.

Est-ce suffisant de leur répéter que sans diplôme il n'y a pas d'avenir? Est-ce acceptable de les définir d'abord par leurs échecs répétés? Ne pourrait-on pas les définir d'abord par leur potentiel, même plus humble et leur offrir des occasions de développement qui leur conviennent?

## **LE CENTRE DE FORMATION EN ENTREPRISE ET RÉCUPÉRATION**

Tout homme a besoin d'être apprécié, reconnu. Tout homme a besoin de sentir qu'il a une place, qu'il est utile, que la société a

besoin de lui, même si sa contribution doit être plus humble.

Le Centre de formation en entreprise et récupération vise à ce double besoin d'insérer socialement et professionnellement des jeunes dont les capacités bien que plus humbles, n'en sont pas moins significatives et importantes, et de remplacer la mentalité déchets par une mentalité de valorisation des rejets au profit du développement humain.

CFER (prononcer sait faire) vise à former des citoyens engagés et des travailleurs productifs en créant des entreprises basées sur l'exploitation systématique des rebuts des ménages.

## **LA RÉCUPÉRATION DES PAPIERS-REBUTS :**

CFER s'est d'abord intéressé aux papiers-rebuts des écoles. CFER a développé un système de récupération basé sur le remplacement de la poubelle traditionnelle par une corbeille sélective qui invite l'utilisateur à distinguer déchets et ressources.

Dans les quelque 50 commissions scolaires où ce système est implanté, on récupère environ 10 livres de papier par étudiant par année. Cela signifie que de 800 à 1000 fois par année, de la maternelle à la fin du secondaire, chaque jeune distingue consciemment les ressources de déchets. Il en prend l'habitude et cette habitude il la transmet de l'école au foyer et du foyer à l'entreprise.

Les travailleurs de la Centrale nucléaire de Gentilly ont adopté ce système et l'ont perfectionné. Grâce à leur collaboration et à l'appui financier d'Hydro-Québec, CFER offre aujourd'hui une nouvelle corbeille sélective et un système de récupération bien adapté aux édifices à bureaux.

CFER approvisionne ainsi sa première entreprise, soit un atelier de tri des papiers fins.

CFER opère aussi une caravane de la récupération. Avec le support financier d'une dizaine de compagnies privées et de Recyc-Québec, cette caravane se déplace partout en province. Les jeunes expliquent à d'autres jeunes, mais aussi à leurs aînés, que ce qu'ils appellent déchets sont en fait majoritairement des ressources dont il leur revient d'organiser l'exploitation au profit de leur collectivité.

À travers cette entreprise de publicité sociale, des jeunes trop longtemps rejetés retrouvent une place sur la place publique, y sont reconnus et appréciés, éprouvent l'importance de leur contribution personnelle à l'évolution et au progrès de leur société.

## **LE RECYCLAGE DES REBUTS DE PEINTURE :**

CFER inaugura en mai 1993, le Centre provincial de recyclage des rebuts de peinture d'origine domestique. Cette entreprise recueille les rebuts de peinture des ménages en collaboration avec les municipalités. Elles en font le tri, la mise en vrac et procède aux analyses requises. Les peintures acceptées aux analyses sont recyclées par Peinture Internationale et CFER assure leur remise en marché.

Encore là, CFER a bénéficié de l'expertise et du support financier d'Hydro-Québec pour bien illustrer les risques liés à l'enfouissement des rebuts de peinture des ménages. La base militaire de Bagotville et l'Office municipal d'habitation des Bois-Francs ont testé les peintures recyclées CFER. Ces deux organismes aux bases militaires du pays et aux Offices municipaux d'habitation du Québec.

CFER travaille aussi à développer une peinture qui répond aux exigences de la compagnie Esso impériale. Il cherche à établir d'autres collaborations qui permettent à la fois de satisfaire les besoins de l'utilisateur de ses peintures, de débarrasser l'environnement de rebuts toxiques et de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de jeunes trop longtemps rejetés.

## **CONCLUSION :**

Une société démocratique ne peut se développer qu'en minimisant ses rejets, matériaux et personnes.

C'est notre conviction profonde que l'exploitation de toutes nos ressources, matérielles et humaines, sont requises pour le développement.

De plus, nous souhaitons vivement que votre sensibilisation à l'environnement sera un point tournant dans la recommandation et l'utilisation de la peinture recyclée CFER dans nos municipalités québécoises.

# MISSION ET HISTORIQUE DE L'AQU



## PATRICE FURLAN

URBANISTE, PRÉSIDENT DE  
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME

Urbaniste, chef de division urbanisme à la Ville de Drummondville depuis 2010, Patrice Furlan est titulaire d'une maîtrise en urbanisme de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal. Il est membre de l'Ordre des urbanistes du Québec. L'article qu'il propose ici s'inscrit dans le cadre du 40<sup>e</sup> anniversaire de fondation de l'Association et vise à présenter le chemin parcouru par celle-ci depuis les quatre dernières décennies et à rappeler le contexte de la naissance de l'AQU.

*Note : Cet article s'inspire du site Internet de l'AQU et d'un texte produit par Jean-Pierre St-Amour dans la Revue québécoise d'urbanisme de mai 2003.*

L'Association québécoise d'urbanisme (AQU) est un organisme à but non lucratif ayant pour mission de promouvoir l'aménagement du territoire afin de favoriser la création et le maintien de milieux de vie de qualité pour la population québécoise. Elle regroupe des citoyens, des acteurs du monde municipal et des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Par son mandat de diffusion d'information et de formation, l'AQU se définit comme un lieu d'échanges permettant aux personnes intéressées par l'urbanisme de partager leurs enjeux, leurs expériences et leurs solutions à des problématiques d'aménagement du territoire. En considérant les membres de comités consultatifs d'urbanisme (CCU) comme acteurs de premier plan en matière d'urbanisme, l'AQU cherche à favoriser les meilleurs moyens de transmettre aux membres de ces comités les principes et informations de la façon la plus pertinente possible tout en offrant également des moments de réflexion sur des problématiques et des enjeux d'actualité caractérisant le territoire québécois, qu'il s'agisse de favoriser le développement, la revitalisation, la

préservation du patrimoine et des paysages, la protection de l'environnement.

Ceci dit, il importe non seulement de présenter ici l'évolution de l'AQU depuis sa fondation en 1978 mais de rappeler ses origines et le contexte ayant mené à sa naissance.

## L'HÉRITAGE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE D'URBANISME

L'AQU est en fait l'héritière d'un organisme pancanadien fondé à l'instigation des administrateurs responsables de l'application de la *Loi nationale sur l'habitation*. Le but premier de l'Association canadienne d'urbanisme (ACU) était d'encourager la compréhension du public et sa participation à l'urbanisme au Canada, à une époque où l'urbanisation erratique, désordonnée et irréfléchie faisait son apparition. Incorporée le 15 octobre 1946 en vertu de la législation fédérale, l'ACU se voyait octroyer l'assistance financière nécessaire à son organisation par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) qui venait d'être créée par le gouvernement fédéral.

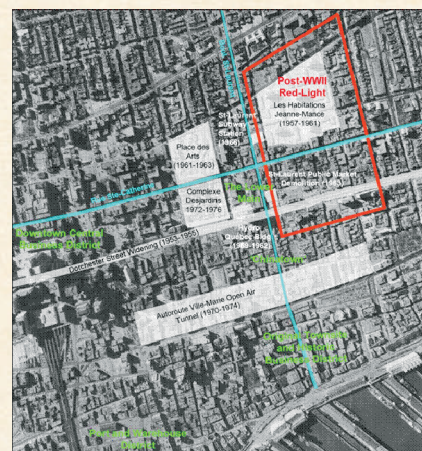
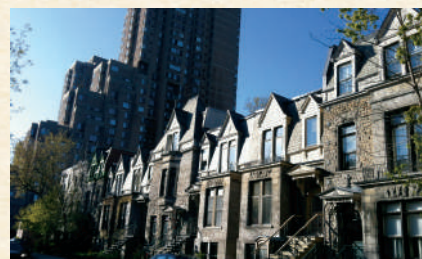


PHOTO AÉRIENNE ILLUSTRANT LE CENTRE-VILLE DE MONTRÉAL ET LES GRANDS PROJETS DE CONSTRUCTION.  
Crédit : Historical Geography, An Annual Journal of Research, Commentary, and Reviews, University of New Mexico Libraries.



Crédit : Terres urbaines: Une discussion de la ville et la propriété / Urban Land: A discussion on the city and property, Comité des citoyennes et citoyens de Milton Parc.

Les fondateurs de l'ACU avaient prévu qu'elle se propagerait au Canada par la mise sur pied de divisions et c'est en 1947 que celle du Québec a vu le jour. Ce n'est cependant qu'en 1964 qu'une permanence a été rendue possible grâce à une subvention de la SCHL. Pendant les années 1950 et 1960, l'ACU consacrait son énergie à établir de solides relations avec les autorités fédérale, provinciales et municipales. Le Québec a acquis à cette époque une réputation enviable de collaborateur pour l'éducation de la population et des administrations municipales dans la planification et l'aménagement des villes. Sur le plan des structures, l'ACU était subdivisée en neuf divisions provinciales chapeautées par le bureau national assisté d'un secrétariat permanent situé à Ottawa. Le conseil de division pour le Québec était composé de 16 personnes élues par les membres pour un mandat de deux ans en fonction des diverses régions administratives.

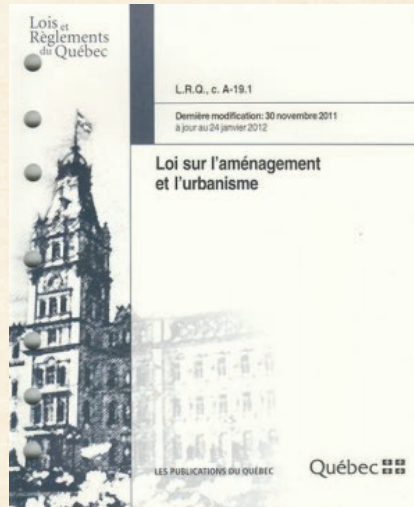
## LES PREMIÈRES ANNÉES DE L'AQU

C'est le 14 juin 1978 que l'AQU a été fondée lors d'un congrès tenu à Trois-Rivières. La lettre patente délivrée par l'Inspecteur général des institutions financières est le véritable acte de naissance de l'AQU. Elle indique qui sont les membres fondateurs et les administrateurs provisoires jusqu'à la désignation des administrateurs permanents par l'assemblée des membres, en plus de définir son champ d'action. Les objectifs que s'est fixés l'AQU sont clairement établis au départ et guideront ensuite ses interventions et il faut souligner qu'ils animent encore aujourd'hui la dynamique de ses motivations et de ses activités.

Sous la présidence de monsieur Pierre Aubé, le premier conseil d'administration de l'AQU a poursuivi, pour l'essentiel, la mission de l'ACU. L'AQU a adopté son propre symbole graphique (voir texte complémentaire) et a repris à son compte la publication de la revue *Contact*, la tenue du symposium annuel et des conférences régionales, rebaptisées congrès et colloques, en plus de diffuser les fiches de la collection Techniques municipales.

L'AQU est née à l'époque des consultations gouvernementales qui ont conduit à

l'adoption de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et à la réorganisation de la division territoriale avec la formation des municipalités régionales de comté dans les années 1981 à 1983. En raison de généreuses subventions gouvernementales provenant des instances responsables de l'aménagement du territoire au sein de l'appareil gouvernemental québécois, l'AQU a fonctionné les premières années à plein rendement et elle a même atteint un nombre record de 1 200 membres.



LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME  
Crédit : Publications officielles du Québec

La période de récession des années 1982 à 1985 a cependant pour effet de tarir la principale source de revenus de l'AQU, de sorte qu'elle a été obligée de se replier sur son membership, tout en abandonnant son secrétariat permanent. Il apparaît également que l'intérêt accordé prioritairement à l'élaboration des schémas d'aménagement a rassemblé les préoccupations des personnes intéressées aux MRC et aux communautés urbaines alors existantes. Chaque année, l'AQU a continué de tenir son congrès annuel et occasionnellement des colloques thématiques avec le soutien de bénévoles, mais elle a connu une période particulièrement difficile. L'on s'est même interrogé quant à la survie de l'AQU, notamment lors des congrès de 1986 et de 1987, alors que le

membership est tombé à 200 membres et que la taille du conseil d'administration, à l'origine de 16 membres, a été réduite à 9.

## LE NOUVEL ESSOR DE L'AQU

Le renouvellement des conseils d'administration en 1987 et 1988 s'est traduit par l'arrivée d'un nouveau dynamisme. C'est sous la présidence de monsieur Clément Dubé que l'AQU a décidé en 1989 de réactiver les colloques thématiques, tout en ciblant la clientèle des CCU. L'une des premières initiatives a été de restructurer la revue *Contact* qui a pris le nom de *Revue québécoise d'urbanisme*. Le congrès de 1988 tenu à Longueuil a été l'occasion d'une révision des statuts constitutifs en misant dorénavant sur le bénévolat incitatif et la priorité accordée aux CCU. Le colloque tenu à Sorel le 1<sup>er</sup> avril 1989, après un intermède de près de cinq ans, donna le coup d'envoi d'une quinzaine de journées de formation sur le fonctionnement d'un CCU, les dérogations mineures, les droits acquis et les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Organisés pour la plupart en collaboration avec le ministère des Affaires municipales, ces colloques ont été tenus dans les diverses régions du Québec. Répondant à un besoin évident, ils ont permis à l'AQU de se renouveler en plus de contribuer à l'amélioration de sa santé financière.

Ce nouvel essor a permis la mise en place d'une semi-permanence et la tenue de journées d'étude sur des thèmes particuliers. En 1997, le conseil d'administration innovait en amorçant la publication de guides de référence. Le tournant de l'an 2000 a été l'occasion d'une réflexion profonde sur les orientations et les activités de l'AQU, qui a abouti à l'adoption d'un énoncé de mission et de politique de services (voir encadré à la page suivante).

## QUE SIGNIFIE LE LOGO DE L'AQU ?



Association  
québécoise  
d'urbanisme

Le symbole graphique témoigne bien de sa perspective et de la mesure de son défi rassembleur. Alors que le carré représente l'habitat et l'environnement, le Y avec le point projette l'image du citoyen. Enfin, la flèche évoque l'idée de l'engagement vers l'avenir.

## UNE ASSOCIATION SOUCIEUSE DE RÉPONDRE AUX BESOINS DE SES MEMBRES

Le membership de l'AQU atteint présentement 690 membres à qui sont proposées annuellement quatre éditions de la *Revue québécoise* et deux journées de formation, ces colloques offerts dans diverses municipalités au Québec et misant sur l'analyse de problématiques et d'enjeux urbanistiques propres à celles-ci. L'AQU offre également des formations sur mesure aux municipalités soucieuses de parfaire les connaissances des membres de leur CCU ou de les sensibiliser à la nature du mandat qui est le leur.

Chaque année, le conseil d'administration de l'AQU tient une journée de réflexion afin d'orienter sa planification stratégique par souci de poursuivre correctement sa mission

selon les ressources dont elle dispose. Les commentaires soumis par ses membres, notamment lors des assemblées générales annuelles, sont toujours les bienvenus et permettent à l'AQU de s'assurer de la poursuite de son mandat dans l'intérêt de ses membres et dans l'objectif de favoriser des milieux de vie de qualité au Québec.

**Vous souhaitez soumettre vos propositions de sujets pour une journée de formation ou un article ou pour une des prochaines éditions de la *Revue québécoise d'urbanisme*, n'hésitez pas à communiquer avec nous !**



## LA MISSION DE L'AQU

L'Association québécoise d'urbanisme (AQU) est un organisme sans but lucratif regroupant des citoyens, des acteurs du monde municipal et des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. L'Association et ses membres sont engagés dans la promotion de l'urbanisme comme levier essentiel au développement et à la préservation de milieux de vie de qualité pour la population québécoise. Avec la conviction que l'information et la formation sont les clefs principales pour la réalisation de son mandat, l'AQU offre un lieu privilégié d'échange entre les citoyens, les élus, les fonctionnaires et les professionnels de l'urbanisme, en accordant une attention particulière aux membres des comités consultatifs d'urbanisme.

## LES ORIENTATIONS DE L'AQU À LONG TERME

### 1) Un lieu privilégié d'échange

L'AQU offre un lieu privilégié d'échange entre les citoyens, les élus, les fonctionnaires et les professionnels de l'urbanisme.

L'AQU œuvre à multiplier les moyens et opportunités de mieux comprendre les enjeux de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire au Québec.

### 2) Une ressource

L'AQU constitue une ressource multidisciplinaire sur les enjeux de l'urbanisme au Québec en favorisant la recherche, le partage

et la diffusion d'une information pertinente et vulgarisée sur l'urbanisme, la gestion et l'aménagement du territoire.

L'AQU vise à assurer le développement harmonieux de nos communautés en offrant de l'information et de la formation sur l'urbanisme, les mécanismes de gestion de notre territoire, la protection de l'environnement, la préservation du caractère de nos paysages et la mise en valeur de notre patrimoine.

### 3) Un promoteur de l'espace démocratique

L'AQU est un promoteur de l'espace démocratique dans les décisions qui influencent la gestion de notre territoire.

L'AQU encourage la participation active des citoyens, reconnaît l'importance et promeut les mécanismes de consultation en matière d'urbanisme et supporte le rôle primordial des comités consultatifs d'urbanisme au sein de nos communautés.

## L'ENGAGEMENT DE L'AQU

L'AQU valorise la diversité des points de vue, la participation de ses membres et le maintien d'un climat de collaboration avec le milieu municipal, les institutions, les organisations et les corporations professionnelles du milieu de l'urbanisme.

L'AQU vise ainsi à mieux servir ses membres et à entretenir un dialogue avec l'ensemble de la communauté québécoise en misant sur des services et des activités accessibles, abordables et pertinents qui rejoignent ses membres et les citoyens engagés dans toutes les régions du Québec.

# Jurisprudence

Les résumés de ces jugements ont été sélectionnés par Me Isabelle Landry, du cabinet d'avocats BCF. Ils proviennent de la revue hebdomadaire Jurisprudence Express publiée par la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ). Les lecteurs intéressés peuvent obtenir un exemplaire du texte intégral de ces jugements en téléphonant au 514 842-8745 à Montréal ou au 1 800 363-6718 à l'extérieur, en mentionnant le numéro du jugement. Le texte peut être aussi commandé par télécopieur au 514 842-8385. Le coût des exemplaires de jugements varie selon le nombre de pages. L'Association québécoise d'urbanisme remercie la SOQUIJ de lui avoir permis de reproduire ces résumés de jugements. Veuillez prendre note que nous recevons maintenant les résumés version électronique de SOQUIJ ce qui modifie la présentation et le contenu des jurisprudences.

**Parties :** Ville de Québec c. Fuchs

**Juridiction :** Cour municipale (C.M.), Québec

**Numéro de dossier :** 31799412, 31799423 et 99992045

**Décision de :** Juge Louis-Marie Vachon

**Date de la décision :** 2017-09-13

**Références :** AZ-51434003, 2017 QCCM 170, 2017EXP-3124, Texte intégral : 26 pages (copie déposée au greffe)

## Indexation

MUNICIPAL (DROIT) — aménagement et urbanisme — règlement d'urbanisme — infraction pénale — construction dérogatoire — immeuble d'habitation — nombre d'étages — interprétation de « étage » — déclaration de culpabilité — travaux d'agrandissement — superficie de plancher — *de minimis non curat lex* — règle interdisant les condamnations multiples — arrêt des procédures.

MUNICIPAL (DROIT) — permis — permis de construction — infraction pénale — construction dérogatoire — absence de permis de construction — déclaration de culpabilité.

PÉNAL (DROIT) — infraction — autres infractions pénales — règlement municipal — règlement d'urbanisme — construction dérogatoire — immeuble d'habitation — nombre d'étages — interprétation de « étage » — espace inhabitable — travaux d'agrandissement — superficie de plancher — absence de permis de construction — déclaration de culpabilité — *de minimis non curat lex* — règle interdisant les condamnations multiples — arrêt des procédures.

## Interprétation

étage

## La Dépêche

MUNICIPAL (DROIT) : Déclarer la défenderesse coupable d'agrandissement non conforme équivaldrait à la reconnaître coupable une deuxième fois pour le même acte, car cet agrandissement a été fait en même temps que l'aménagement du troisième étage de son immeuble, pour lequel le tribunal l'a déclarée coupable; dans ces circonstances, il y a lieu d'appliquer le principe de l'interdiction des condamnations multiples.

PÉNAL (DROIT) : La maxime *de minimis non curat lex*, qui signifie que « la loi ne se soucie pas des petites choses », est inapplicable lorsqu'il s'agit d'une infraction à une disposition réglementaire édictant une norme précise, comme en l'espèce.

## Résumé

Accusations d'avoir contrevenu aux articles 335, 900, 914 et 999 du *Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy—Sillery—Cap-Rouge sur l'urbanisme* ainsi qu'aux articles 1203, 1205 et 999 du

*Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme*. Déclaration de culpabilité sous deux des chefs d'accusation; un arrêt des procédures est prononcé quant au chef.

Le 9 juillet 2012, la défenderesse a formulé une demande de permis pour reconstruire une lucarne avec fenêtre sur sa propriété, laquelle indiquait que le grenier ne serait pas habitable. Cette demande a été rejetée car, dans la zone où est situé l'immeuble (31229Ha), les bâtiments ne peuvent avoir plus de deux étages et la lucarne en aurait créé un troisième. La ville poursuivante prétend qu'un troisième étage a été créé dans l'immeuble de la défenderesse par l'ajout de la lucarne et que des travaux, qui ont tous été exécutés sans permis, ont créé un agrandissement non conforme.

## Décision

L'article 1 du *Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy—Sillery—Cap-Rouge* sur l'urbanisme définit le mot « étage » comme suit: « une partie d'un bâtiment délimitée par la face supérieure d'un plancher et celle du plancher situé immédiatement au-dessus ou, en son absence, par le plafond au-dessus ». Or, le tribunal est d'avis que le sens à donner à ce terme doit être établi selon le contexte. Ici, il s'agit de celui d'une maison construite en milieu urbain dans une zone réservée à l'habitation. Un bâtiment destiné à l'habitation de deux ou trois étages comporte normalement des étages chauffés, éclairés et aménagés pour permettre toute une gamme d'activités reliées de près ou de loin à l'habitation. En l'espèce, l'ampleur des travaux exécutés à l'espace supérieur de la maison de la défenderesse confirme qu'il n'y avait pas d'étage plus haut. Une lucarne a été installée avec deux grandes fenêtres, laquelle rehausse le niveau du toit de la maison. De plus, l'accès à cet espace a été amélioré par l'installation d'un escalier à deux paliers qui remplace les marches et l'échelle antérieure. Une alimentation en électricité pour chauffer et éclairer l'espace a été installée au moyen de fils électriques au plafond et dans les murs, et une boîte électrique a été ajoutée.

Ainsi, l'espace peut maintenant être utilisé en tant qu'atelier pour y exercer des activités manuelles. Dans ces circonstances, il y a lieu de conclure que la poursuivante a démontré, hors de tout doute raisonnable, que la défenderesse, à titre de propriétaire, a fait, a fait faire ou a maintenu des travaux d'aménagement d'un troisième étage qui n'était pas autorisé par la grille de spécifications, étage qui n'existait pas avant que ces travaux ne soient exécutés. D'autre part, la preuve révèle que les travaux ont été effectués sans permis. La défenderesse est donc déclarée coupable d'avoir commis ces deux infractions. Enfin,

l'article 900 du *Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy—Sillery—Cap-Rouge sur l'urbanisme* énonce qu'« un bâtiment principal dérogatoire protégé situé sur une rue publique peut être agrandi pourvu que l'agrandissement soit conforme ». Ici, il a été mis en preuve qu'un léger agrandissement de la superficie de plancher a été fait par la défenderesse. À cet égard, le tribunal est d'avis que la maxime *de minimis non curat lex*, qui signifie que « la loi ne se soucie pas des petites choses », est inapplicable lorsqu'il s'agit d'une infraction à une disposition réglementaire édictant une norme précise, comme en l'espèce. Par contre, le fait d'aménager un troisième étage dans une maison et le fait d'agrandir la superficie de plancher comportent des éléments distinctifs différents. Chacun peut exister sans l'autre. Cependant, lorsqu'il s'agit d'un plancher situé à l'étage même qui est aménagé, les deux infractions résultent d'un seul et même acte. Dans ces circonstances, reconnaître la défenderesse coupable d'agrandissement non conforme équivaldrait à la déclarer coupable une deuxième fois pour le même acte, car cet agrandissement a été fait en même temps que l'aménagement de l'étage pour lequel le tribunal l'a déclarée coupable. Un arrêt des procédures doit donc être ordonné relativement au troisième constat d'infraction suivant le principe de l'interdiction des condamnations multiples de l'arrêt *Kienapple* c. R. (C.S. Can., 1974-02-12), SOQUIJ AZ-75111060, [1975] 1 R.C.S. 729.

**Fascicule Express :** EXP 2017, no 45

**Législation citée :** Québec (*Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme*), (R.V.Q. 1400), art. 999, 1203, 1205. Québec (*Ville de l'arrondissement de Ste-Foy—Sillery—Cap-Rouge*) (*règlement sur l'urbanisme*), (R.C.A.3V.Q.4), art. 1 « agrandissement », 1 « étage », 1 « superficie de plancher », 335, 861, 900, 914, 999. *Code de procédure pénale* (RLRQ, c. C-25.1), art. 224. *Code de construction* (RLRQ, c. B-1.1, r.2)

**Jurisprudence citée :** Applique | Explique | Distingue | Critique | N'applique pas | Mentionne | Citée(s) par les parties

**Applique :** Paragr. 107: *Kienapple* c. R. (C.S. Can., 1974-02-12), SOQUIJ AZ-75111060, [1975] 1 R.C.S. 729, 15 C.C.C. (2d) 524, 26 C.R. (n.s.) 1, 44 D.L.R. (3d) 351, 1 N.R. 322, 1974 CanLII 14

**Mentionne :** Paragr. 105: *Directeur des poursuites criminelles et pénales c. Habitations Leblanc inc.* (C.Q., 2014-07-23), 2014 QCCQ 6393, SOQUIJ AZ-51094688, 2014EXP-2554, 2014EXPT-1515, J.E. 2014-1458, D.T.E. 2014T- 582, EYB 2014-240492

Paragr. 105: Québec (*Procureur général*) c. 3766063 *Canada inc.* (C.Q., 2007-08-16), 2007 QCCQ 8661, SOQUIJ AZ-50446923

Paragr. 104: *R. c. Freedman* (C.Q., 2006-02-20),

2006 QCCQ 1855, SOQUIJ AZ-50356759, [2006] Q.J. No. 1248 (Q.L.)

Paragr. 107: *R. c. Prince* (C.S. Can., 1986-11-06), SOQUIJ AZ-86111081, J.E. 86-1136, [1986] 2 R.C.S. 480, 1986 CanLII 40, 30 C.C.C. (3d) 35, 33 D.L.R. (4th) 724, 54 C.R. (3d) 97, [1987] 1 W.W.R. 1, 70 N.R. 119

**Doctrine citée :** LeChasseur, Marc-André, Zonage et urbanisme en droit canadien, 3e éd. Montréal, Wilson & Lafleur, 2016, 872 p.

**Catégorie :** 02

**Date du versement initial :** 2017-11-15

**Date de la dernière mise à jour :** 2017-11-17

**Parties :** Landry c. Municipalité régionale de comté d'Arthabaska \*

**Juridiction :** Cour supérieure (C.S.), Arthabaska

**Numéro de dossier :** 415-17-001318-165

**Décision de :** Juge Clément Samson

**Date de la décision :** 2017-11-20

**Références :** AZ-51443618, 2017 QCCS 5330, 2018EXP-99, Texte intégral : 8 pages (copie déposée au greffe)

#### Indexation

MUNICIPAL (DROIT) — aménagement et urbanisme — règlement — coupe d'arbres illégale — infraction pénale — poursuivant — connaissance de l'infraction — prescription — application de l'article 14 alinéa 2 du *Code de procédure pénale*.

PÉNAL (DROIT) — procédure pénale — procédure provinciale — règlement municipal — coupe d'arbres illégale — poursuivant — connaissance de l'infraction — prescription — application de l'article 14 alinéa 2 du *Code de procédure pénale*.

#### La Dépêche

MUNICIPAL (DROIT): La municipalité défenderesse a le droit d'adopter un règlement qui prévoit qu'une poursuite pénale, à l'égard de l'abattage d'arbres, se prescrit par un an à compter de la connaissance de la perpétration de l'infraction.

PÉNAL (DROIT) : L'alinéa 2 de l'article 14 du *Code de procédure pénale* exige que, pour trouver application, la dérogation à la règle standard de la prescription de un an soit faite par l'intermédiaire d'une disposition spéciale; la jurisprudence suggère qu'elle soit contenue dans la section relative aux dispositions pénales du règlement visé, ce qui est le cas en l'espèce.

#### Résumé

Demande en nullité d'un règlement municipal. Rejetée.

Le demandeur a reçu signification de neuf constats d'infraction le 27 octobre 2016, alors que les infractions reprochées, soit d'avoir procédé à l'abattage d'arbres, auraient été commises les 9 septembre 2011, 8 octobre 2012 et 3 janvier 2014. Le règlement 275 visant à régir l'abattage d'arbres afin d'assurer la protection du couvert forestier et de favoriser l'aménagement durable de la forêt privée sur le territoire de la défenderesse contient l'article 58, qui se lit comme suit: « Une poursuite pénale pour une infraction à une

disposition du présent règlement se prescrit par un an à compter de la date de la connaissance par le poursuivant de la perpétration de l'infraction. » Le demandeur requiert du tribunal qu'il déclare nulle cette disposition, compte tenu du délai de prescription qui y est prévu.

#### Décision

L'article 14 du *Code de procédure pénale* prévoit que : « Toute poursuite pénale se prescrit par un an à compter de la date de la perpétration de l'infraction. Toutefois, à l'égard d'une disposition spécifique, la loi peut fixer un délai différent ou fixer le point de départ de la prescription à la date de la connaissance de la perpétration de l'infraction ou à la date où se produit un événement déterminé par cette loi. » Le deuxième alinéa de cette disposition exige que, pour trouver application, la dérogation à la règle habituelle de la prescription de un an soit faite par l'intermédiaire d'une disposition spéciale. La jurisprudence suggère qu'elle soit contenue dans la section relative aux dispositions pénales du règlement visé. En l'espèce, l'article 58 du règlement municipal se trouve dans la section « Sanctions et recours/Dispositions relatives aux sanctions », juste après la définition des infractions et des amendes exigibles. Non seulement il se trouve logiquement dans la section des recours, mais la rédaction de l'article 58 ne laisse pas de doute: il vient modifier le début du délai de prescription pénale, soit la date de connaissance par le poursuivant de la perpétration de l'infraction. Dans ces circonstances, la demande de contrôle judiciaire visant la nullité de cet article est rejetée.

**Fascicule Express :** EXP 2018, no 02

#### Historique

##### Suivi

Déclaration d'appel, 2017-12-20 (C.A.), 200-09-009670-172

#### Législation citée

*Arthabaska (Municipalité régionale de comté d')*, règlement 275 visant à régir l'abattage d'arbres aux fins d'assurer la protection du couvert forestier et de favoriser l'aménagement durable de la forêt privée sur le territoire, art. 58. *Code de procédure pénale* (RLRQ, c. C-25.1), art. 1, 2, 8.1 al. 1, 14, 14 al. 1, 14 al. 2, 218.2. *Aménagement et l'urbanisme (Loi sur l')*, (RLRQ, c. A-19.1), art. 79.1 à 79.19.2, 79.1 et ss., 233.1

**Jurisprudence citée :** Applique | Explique | Distingue | Critique | N'applique pas | Mentionne | Citée(s) par les parties

#### Mentionne

Paragr. 15, 32 : *Agence du revenu du Québec c. GDI Services aux immeubles inc.* (C.S., 2016-09-29), 2016 QCCS 4720, SOQUIJ AZ-51328413, 2016EXP-3378, J.E. 2016-1841, EYB 2016-271140

Paragr. 15 : *Bleau c. Commission de la santé et de la sécurité du travail* (C.S., 2013-10-04), 2013 QCCS 4873, SOQUIJ AZ-51008512, 2013EXP-4010, 2013EXPT-2328, J.E. 2013-2189, D.T.E. 2013T-860

Paragr. 30 : *Boisbriand (Ville de) c. Théorêt* (C.A., 2005-01-20), 2005 QCCA 33, SOQUIJ AZ-50290412, J.E. 2005-297, EYB 2005-82988

Paragr. 30 : *Boisbriand (Ville de) c. Théorêt* (C.S., 2003-12-17), SOQUIJ AZ-50211619, J.E. 2004-534, REJB 2003-51613

Paragr. 14 : *Catalyst Paper Corp. c. North Cowichan (District)*, (C.S. Can., 2012-01-20), 2012 CSC 2, SOQUIJ AZ-50822035, 2012EXP-207, J.E. 2012-126, [2012] 1 R.C.S. 5, A.E./P.C. 2011-7693

Paragr. 14 : *Dunsmuir c. Nouveau-Brunswick* (C.S. Can., 2008-03-07), 2008 CSC 9, SOQUIJ AZ-50478101, J.E. 2008-547, D.T.E. 2008T-223, [2008] 1 R.C.S. 190, EYB 2008-130674, [2008] S.C.J. No. 9 (Q.L.), 329 N.B.R. (2d) 1, 291 D.L.R. (4th) 577, 64 C.C.E.L. (3d) 1, 69 Imm. L.R. (3d) 1, 170 L.A.C. (4th) 1, 372 N.R. 1, 2008 C.L.L.C. 220-020, 69 Admin. L.R. (4th) 1, 95 L.C.R. 65, A.E./P.C. 2007-5623

Paragr. 24 : *Farnham (Ville de) c. Charron* (C.A., 1995-02-13), SOQUIJ AZ-95011258, J.E. 95-460, 67 Q.A.C. 144, EYB 1995-64590

Paragr. 33 : *Mont-St-Hilaire (Ville de) c. H.A. Gretry inc.* (C.M., 2011-12-13), 2011 QCCM 330, SOQUIJ AZ-50813483

Paragr. 12 : *Produits Shell Canada ltée c. Vancouver (Ville)*, (C.S. Can., 1994-02-24), SOQUIJ AZ-94111019, J.E. 94-374, [1994] 1 R.C.S. 231, 110 D.L.R. (4th) 1, [1994] 3 W.W.R. 609, 163 N.R. 81, 88 B.C.L.R. (2d) 145, 20 Admin. L.R. (2d) 202, 20 M.P.L.R. (2d) 1, 41 B.C.A.C. 81, 66 W.A.C. 81, EYB 1994-67078

Paragr. 24 : *Québec (Sous-ministre du Revenu) c. Létourneau* (C.A., 1997-01-15), SOQUIJ AZ-97011205, J.E. 97-374, D.F.Q.E. 97F-39, [1997] R.D.F.Q. 51, REJB 1997-02854, 1997 CanLII 10801

Paragr. 15 : *R. c. Dudley* (C.S. Can., 2009-12-17), 2009 CSC 58, SOQUIJ AZ-50591464, 2010EXP-53, J.E. 2010-26, [2009] 3 R.C.S. 570, EYB 2009-167385

Paragr. 12 : *R. c. Greenbaum* (C.S. Can., 1993-02-25), SOQUIJ AZ-93111016, J.E. 93-463, [1993] 1 R.C.S. 674, 79 C.C.C. (3d) 158, 19 C.R. (4th) 347, 100 D.L.R. (4th) 183, 61 O.A.C. 241, 149 N.R. 114, 10 Admin. L.R. (2d) 161, 14 M.P.L.R. (2d) 1

Paragr. 33 : *Témiscouata (MRC de) c. Bois G.M. Dufour inc.* (C.Q., 2007-09-19), 2007 QCCQ 11832, SOQUIJ AZ-50456545, J.E. 2007-2314, EYB 2007-125631

Paragr. 24 : *Terrasses St-Sulpice inc. c. R. (C.A., 1994-05-06)*, SOQUIJ AZ-94011513, J.E. 94-864, [1994] R.J.Q. 1179, 63 Q.A.C. 60, EYB 1994-58982

Paragr. 13 : *114957 Canada ltée (Spraytech, Société d'arrosage) c. Hudson (Ville)*, (C.S. Can., 2001-06-28), 2001 CSC 40, SOQUIJ AZ-50098270, J.E. 2001-1306, [2001] 2 R.C.S. 241, REJB 2001-24833, 200 D.L.R. (4th) 419, 40 C.E.L.R. (n.s.) 1, 19 M.P.L.R. (3d) 1, 271 N.R. 201

**Doctrine citée :** Héту, Jean et Duplessis, Yvon, *Droit municipal : principes généraux et contentieux*, 2e éd., Brossard, CCH [en ligne]

**Catégorie :** 02

**Date du versement initial :** 2018-01-17

**Date de la dernière mise à jour :** 2018-01-19

## AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

# AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Madame, Monsieur,

Par la présente, vous êtes convoqué(e) à l'assemblée générale annuelle de l'Association québécoise d'urbanisme qui se tiendra le samedi 2 juin 2018, à 16 h, au Centre des congrès de Lévis, 5750, rue J.-B.-Michaud, Lévis (Québec).

### PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 mai 2017
4. Rapport du président
5. Dépôt et adoption du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2017
6. Nomination d'un vérificateur pour l'année 2018
7. Ratification des actes des administrateurs
8. Élection aux postes d'administrateurs
9. Affaires nouvelles
10. Levée de l'assemblée

Myriam Lavoie  
Secrétaire



Prochaines journées de formation

# Histoire et patrimoine, complices de nos CCU pour conjuguer le passé et le futur



Association  
québécoise  
d'urbanisme



Ville de Lévis

1<sup>ER</sup> ET 2 JUIN 2018

## VENDREDI 1<sup>ER</sup> JUIN 2018

### 13 H 30 • VISITE DU QUAI PAQUET

Le concept du quai Paquet et du secteur de la Traverse et son ancrage historique

*David Gagné*, conseiller en patrimoine, Ville de Lévis

*Noël Pelletier*, urbaniste et chargé de projet, Ville de Lévis

### 17 H 30 • L'AQU A 40 ANS !

## SAMEDI 2 JUIN 2018

### 7 H 30 À 8 H 45 • ACCUEIL ET INSCRIPTION

Viennoiseries, café, jus

### 8 H 45 • MOT DE BIENVENUE

*Patrice Furlan*, président de l'Association québécoise d'urbanisme

### 9 H 15 • L'IMPORTANCE DU CCU POUR UNE MUNICIPALITÉ

*Me Pierre Laurin*, avocat, Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L.

### 10 H 15 • PAUSE SANTÉ

### 10 H 30 À 11 H 30 • COMPLÉMENTARITÉ DES OUTILS RÉGLEMENTAIRES POUR ASSURER LA PROTECTION DU PATRIMOINE

*David Gagné*, conseiller en patrimoine, Ville de Lévis

### 11 H 30 À 12 H • LA RUBRIQUE D'ARCHITECTURE PATRIMONIALE

*Isabelle Roy*, conseillère en patrimoine, Ville de Lévis

### 12 H À 13 H 30 • DÎNER

### 13 H 30 À 14 H 30 • LES INSERTIONS EN MILIEU TRADITIONNEL

*Bessam Fallah*, consultant en patrimoine bâti.

### 14 H 30 • PAUSE SANTÉ

### 14 H 45 À 15 H 45 • LE PATRIMOINE COMME OUTIL DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

*Réjean Lemoine*, historien et chroniqueur urbain

### 15 H 45 • MOT DE LA FIN ET TIRAGE DES PRIX DE PRÉSENCE

*Patrice Furlan*, président de l'Association québécoise d'urbanisme

### 16 H ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'AQU

et tirage d'un prix de présence